



Nations Unies

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 20 (A/62/20)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 20 (A/62/20)

Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-21	1
A. Réunion des organes subsidiaires	2-3	1
B. Adoption de l'ordre du jour	4	1
C. Membres	5	2
D. Participation	6-10	2
E. Déclarations	11-20	3
F. Adoption du rapport du Comité	21	5
II. Recommandations et décisions	22-325	5
A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	22-45	5
B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	46-66	8
C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session	67-175	11
1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	74-110	12
2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	111-115	18
3. Débris spatiaux	116-128	19
4. Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace	129-135	20
5. Objets géocroiseurs	136-139	21
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	140-160	21
7. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement	161-162	25
8. Année héliophysique internationale 2007	163-168	25
9. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique	169-175	169
D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session	176-223	28
1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	180-188	28
2. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	189-190	30

3.	Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications	191-200	30
4.	Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.	201-203	32
5.	Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles . . .	204-208	32
6.	Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux	209-215	33
7.	Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique.	216-223	34
E.	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	224-233	36
F.	Espace et société.	234-253	37
G.	L'espace et l'eau	254-264	40
H.	Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le développement durable.	265-281	42
I.	Questions diverses	282-324	45
1.	Rapport du Bureau des services de contrôle interne	283-285	45
2.	Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009	286-287	45
3.	Rôle et activités futurs du Comité.	288-306	45
4.	Composition du Comité.	307-308	48
5.	Statut d'observateur	309-316	48
6.	Colloque	317-319	49
7.	Débat de haut niveau sur l'exploration spatiale.	320-323	50
8.	Exposition: "Cinquante ans de réalisations spatiales"	324	50
J.	Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires	325	51

Annexe

Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.	52
---	----

Chapitre premier

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquantième session à Vienne du 6 au 15 juin 2007. Son Bureau était composé comme suit:

Président: Gérard Brachet (France)

Premier Vice-Président: Elöd Both (Hongrie)

Deuxième Vice-Président/Rapporteur: Paul R. Tiendrébéogo (Burkina Faso)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.566 à 581.

A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-quatrième session à Vienne du 12 au 23 février 2007, sous la présidence de Mazlan Othman (Malaisie). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/890).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-sixième session à Vienne du 26 mars au 5 avril 2007, sous la présidence de Raimundo González Aninat (Chili). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/891). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.748 à 764.

B. Adoption de l'ordre du jour

4. Lors de sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Déclaration du Président.
 4. Débat général.
 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session.

8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. Espace et société.
11. L'espace et l'eau.
12. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale destinées à des applications géographiques pour le développement durable.
13. Questions diverses.
14. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV) du 12 décembre 1959, 1721 E (XVI) du 20 décembre 1961, 3182 (XXVIII) du 18 décembre 1973, 32/196 B du 20 décembre 1977, 35/16 du 3 novembre 1980, 49/33 du 9 décembre 1994, 56/51 du 10 décembre 2001, 57/116 du 11 décembre 2002 et 59/116 du 10 décembre 2004 et à la décision 45/315 du 11 décembre 1990, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 67 États membres suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

6. Ont participé à la session les représentants des 56 États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Soudan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. À ses 566^e et 568^e séances, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de la Bolivie, du Paraguay, de la République dominicaine, du Saint Siège, de la Suisse, de la Tunisie et du Yémen à participer à sa cinquantième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

8. Des observateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont participé à la session.

9. Ont également participé à la session des observateurs de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT), du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), du Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), de la Commission européenne, de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'Institut européen de politique spatiale (ESPI), de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), de l'Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik), de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), de la National Space Society (NSS), de la Secure World Foundation (SWF), du Conseil consultatif de la génération spatiale et de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace.

10. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2007/INF.1.

E. Déclarations

11. Des déclarations ont été faites pendant l'échange de vues général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Le représentant de la Colombie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la Suisse a lui aussi fait une déclaration. Par ailleurs, des déclarations ont été faites par les observateurs de la CESAP, du Conseil consultatif de la génération spatiale, de l'ESPI, de la FIA, de la National Space Society et de la SIPT.

12. Le Comité a souligné la coïncidence remarquable, en 2007, de plusieurs anniversaires dans le domaine des activités spatiales avec, notamment, le

cinquantième anniversaire de l'ère spatiale, qui commémore le lancement dans l'espace, le 4 octobre 1957, du premier satellite artificiel, Spoutnik 1, le quarantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), qui est entré en vigueur le 10 octobre 1967, la cinquantième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le cinquantième anniversaire de l'Année géophysique internationale, célébré en proclamant 2007 Année héliophysique internationale.

13. Le Comité a noté le rôle décisif qu'il avait joué dans l'instauration du régime juridique régissant les activités spatiales à des fins pacifiques, branche entièrement nouvelle du droit international et en offrant, au niveau mondial, un cadre multilatéral unique permettant de renforcer la coopération internationale au profit de tous les pays, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'applications spatiales au service du développement durable.

14. À la 566^e séance, le 6 juin, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a prononcé une allocution liminaire, dans laquelle il a rappelé les grandes réalisations du Comité qui avaient jalonné l'histoire des activités spatiales, le vaste domaine d'action du Comité, et la nécessité de conserver, pour ce qui est de promouvoir la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace, une approche collective qui inclue toutes les parties concernées, tant publiques que privées.

15. Toujours à la 566^e séance, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux du Comité pour la session en cours. Il a également noté que la célébration de la cinquantième session du Comité était une excellente occasion de saluer les réalisations des 50 premières années de l'ère spatiale et de réfléchir sur les possibilités d'évolution dans les 50 prochaines années. Il a insisté sur le fait que le Comité avait joué, depuis sa création en 1959, un rôle crucial dans l'élaboration de normes internationales relatives aux activités spatiales dans de nombreux domaines, et qu'il était important de renforcer ce rôle positif au bénéfice de tous les pays.

16. À la 570^e séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales a décrit les travaux que le Bureau avait menés au cours de l'année écoulée, notamment le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, les activités d'information ainsi que celles de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

17. Le Comité s'est félicité des manifestations spéciales – exposition intitulée “Cinquante ans de réalisations spatiales”, documentaires présentés pendant la session par des membres du Comité, exposition de photographies sur l'histoire du Comité et diverses activités d'information – que le Bureau des affaires spatiales avait organisées au cours de la session avec le généreux soutien d'États membres et d'observateurs permanents pour célébrer la cinquantième session du Comité.

18. Pendant le débat général, le Comité a entendu une présentation de K. Kaku (Japon) sur “La contribution du projet Sentinel-Asia au système d'appui à la gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique”.

19. Le Comité a par ailleurs suivi un message vidéo que le Directeur de l'Agence spatiale russe lui avait adressé à l'occasion de sa cinquantième session.

20. Le Comité a exprimé sa profonde gratitude et ses remerciements à M. Sergio Camacho, Directeur du Bureau des affaires spatiales, à l'occasion de son départ à la retraite, pour le dévouement remarquable dont il avait fait preuve au service du Bureau et du Comité, et lui a adressé ses meilleurs vœux pour l'avenir.

F. Adoption du rapport du Comité

21. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa 581^e séance, le 15 juin, son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

22. Conformément au paragraphe 36 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2006, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, son examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

23. Les représentants de l'Inde et des États-Unis ont prononcé des déclarations pendant la discussion de ce point. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

24. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale avait convenu que lors de l'examen de cette question, il pourrait continuer d'envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par la Conférence de l'espace pour les Amériques et la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

25. Du point de vue du Comité, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Ce rôle pourrait être conforté par de nouvelles initiatives, ainsi que par la poursuite de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

26. S'agissant de la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial sur le développement durable, le Comité a noté que sur la base des informations fournies par les États membres du Comité et par les organismes des Nations Unies, le Bureau des affaires spatiales avait continué à mettre à jour la liste des initiatives et programmes concernant l'espace entrepris en rapport avec les recommandations formulées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable². Le Comité est convenu que le Bureau devrait continuer à actualiser la liste, qui peut être consultée sur le site Web du Bureau (www.uncosa.unvienna.org/wssd/index.html).

27. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Équateur avait accueilli à Quito, du 24 au 28 juillet 2006, la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, où avaient été abordés les sujets suivants: droit international de l'espace, prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets, protection de l'environnement, télésanté et épidémiologie, formation spatiale et accès au savoir. Dans la Déclaration de San Francisco de Quito, adoptée à l'issue de la Conférence, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont été invités à mettre en place un organe national de l'espace pour jeter les bases d'un cadre régional de coopération.

28. Le Comité a noté que le Gouvernement équatorien avait mis en place le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques pour appliquer le plan d'action de la Conférence. Il a également été noté que le secrétariat temporaire bénéficiait de l'appui de la Colombie, qui avait accueilli la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, ainsi que du Groupe international d'experts des Conférences de l'espace pour les Amériques et du Guatemala, qui accueilleraient la sixième Conférence en 2009.

29. Le Comité a noté que le Groupe international d'experts, en tant que forum régional chargé de promouvoir la connaissance de l'application des sciences et techniques spatiales au service de la sécurité, du développement et du bien-être des pays de la région, et le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques nécessitaient un appui et une coopération au niveau international pour s'acquitter du mandat qui leur avait été confié à la cinquième Conférence.

30. Le Comité a également noté avec satisfaction que l'Afrique du Sud prévoyait d'accueillir la deuxième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, à Pretoria dans le courant de l'année 2007. Le thème de la Conférence serait le renforcement du partenariat africain dans le domaine de l'espace et la Conférence examinerait, notamment, le rôle de la technologie spatiale dans les programmes de développement de l'Afrique, le rôle de l'Union africaine dans le cheminement de l'Afrique vers la pleine participation aux activités spatiales mondiales, l'état actuel et l'évolution future de la constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines (GRA), et l'avancement des activités nationales et régionales de renforcement des capacités.

31. Le Comité a noté avec satisfaction le rôle joué par ces conférences dans le renforcement des partenariats régionaux et internationaux entre États.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, chap. I, résolution 2, annexe.

32. Le Comité a noté que la Convention créant l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique était entrée en vigueur le 12 octobre 2006.

33. Il a également noté que la coopération régionale et internationale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer l'utilisation pacifique de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale)³.

34. Le point de vue a été exprimé que, compte tenu de la nécessité de préserver l'espace pour des utilisations pacifiques, le Comité devrait jouer un rôle clef en diffusant des informations sur les utilisations pacifiques de l'espace et en assurant la promotion de ces utilisations ainsi qu'en continuant à contribuer à consolider et affiner les principes éthiques et instruments juridiques propres à garantir l'utilisation non discriminatoire de l'espace exclusivement à des fins pacifiques.

35. Le point de vue a été exprimé que le changement climatique avait des incidences sur la stabilité et la sécurité internationales, et que cette question devrait être examinée dans le cadre du programme de travail du Comité.

36. Le point de vue a été exprimé que les travaux du Comité étaient concernés par la résolution 61/75 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2006 intitulée "Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales".

37. Le point de vue a été exprimé que pour maintenir le caractère pacifique, responsable et international du domaine spatial, le Comité devrait promouvoir une plus grande transparence dans les activités spatiales menées par différents États.

38. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que la militarisation de l'espace mettrait en péril l'utilisation pacifique de l'espace aux fins du développement durable.

39. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'examen de toutes les questions relatives aux utilisations pacifiques de l'espace, y compris l'utilisation des applications des technologies spatiales pour la croissance et le développement durables de tous les États, exigerait que le Comité envisage la possibilité de créer un mécanisme pratique pour coordonner et harmoniser ses travaux avec ceux d'autres organes connexes, comme les organismes concernés des Nations Unies, la première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

40. Le point de vue a été exprimé que les appels à la mise en place d'armes dans l'espace susciteraient inévitablement la méfiance et des tensions entre les États et détruiraient le climat de confiance et de coopération, et que, de ce fait, le Comité devrait poursuivre sa réflexion sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

41. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité juridique devrait contribuer à l'adoption de nouvelles mesures destinées à empêcher l'introduction d'armes dans l'espace et la course aux armements spatiaux.

³ Voir A/56/326, annexe, et A/58/323, annexe.

42. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement de l'espace étaient traitées de manière plus appropriée par d'autres instances, telles que la première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

43. Le point de vue a été exprimé que le meilleur moyen d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques était de renforcer la coopération internationale, en particulier dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux.

44. Le point de vue a été exprimé que, pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il faudrait partager équitablement entre les pays des ressources limitées de l'espace telles que les positions orbitales géostationnaires.

45. Le Comité a recommandé que l'examen du point intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques" soit poursuivi à titre prioritaire à sa cinquante et unième session, en 2008.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

46. Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné le point relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III.

47. Les représentants du Brésil, du Canada, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session.

48. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de texte révisé contenant sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable pour le module thématique 2008-2009 (A/AC.105/2006/CRP.4).

49. Le Comité a noté que conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait, à sa quarante-quatrième session, convoqué de nouveau le Groupe de travail plénier, sous la présidence de Muhammad Nasim Shah (Pakistan), pour examiner l'application des recommandations d'UNISPACE III.

50. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier au sujet de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

51. Le Comité a entendu, au titre de ce point de l'ordre du jour, une communication intitulée "Celebrations of World Space Week in Bangladesh, 2003 2006", présentée par F. R. Sarker (Association pour la Semaine mondiale de l'espace).

52. Le Comité a souligné l'importance d'appliquer le Plan d'action contenu dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations

d'UNISPACE III (A/59/174, sect. VI.B) et approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.

53. Le Comité a noté que conformément à la résolution 59/2 de l'Assemblée générale, il devrait poursuivre, lors de ses sessions futures, l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, jusqu'à ce qu'il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

54. Le Comité est convenu que les recommandations d'UNISPACE III étaient appliquées efficacement grâce à des plans de travail pluriannuels, à la mise en place d'équipes spécialisées et aux rapports des groupes spéciaux et autres groupes sur leurs activités. Le Comité est convenu que cette approche souple lui donnait la possibilité de traiter des questions connexes très variées.

55. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail plénier devrait se concentrer, dans ses discussions, sur la mise en œuvre des trois mesures ci-après prévues dans le Plan d'action: maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales existantes pour la gestion des catastrophes, tirer parti au maximum de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable et renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales.

56. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres contribuaient également à l'application des recommandations d'UNISPACE III par un certain nombre d'activités et de mesures nationales et régionales, et que certains États Membres apportaient leur contribution à l'application des recommandations d'UNISPACE III en continuant de participer aux activités des équipes qu'il avait mises en place aux fins de l'application de ces recommandations. Le Comité a noté avec satisfaction que pendant sa cinquantième session, l'Équipe sur la stratégie de surveillance de l'environnement, l'Équipe sur la santé publique et l'Équipe sur le développement durable s'étaient réunies, et que l'Équipe sur la santé publique avait bien progressé dans ses travaux et avait notamment mis en place sur le Web un portail destiné à faciliter l'échange d'informations.

57. Le Comité a également noté avec satisfaction que les États Membres appliquaient les recommandations d'UNISPACE III, notamment en apportant leur participation et leur soutien actifs aux activités relatives au Plan d'exécution décennal du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), ainsi qu'aux mesures prises dans le cadre de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS) et aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS).

58. Le point de vue a été exprimé que la présence d'organismes non gouvernementaux et les exposés spécialisés que des experts avaient présentés avaient enrichi le Comité et ses sous-comités, et que l'application des recommandations d'UNISPACE III ne serait un réel succès qu'avec leur participation continue.

59. Le Comité a noté avec satisfaction la création du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER) et du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), résultats concrets de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il a également noté que le

Comité sur les GNSS avait tenu, les 1^{er} et 2 novembre 2006 à Vienne, sa première réunion ainsi que, le 5 juin 2007, une réunion préparatoire à sa deuxième réunion, qui se tiendra à Bangalore (Inde), du 4 au 7 septembre 2007. Le rapport de la première réunion figure dans le document A/AC.105/879. La progression des activités relatives au programme SPIDER est décrite aux paragraphes 141 à 160 du présent rapport.

60. Le Comité s'est félicité du lien qui s'est créé entre ses activités relatives à l'application des recommandations d'UNISPACE III et celles de la Commission du développement durable.

61. Le Comité a constaté avec satisfaction que le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique avait procédé à un premier examen du projet de document concis concernant les questions que la Commission du développement durable aborderait en 2008-2009. Sur la base des commentaires que les États membres avaient formulés pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité et d'autres sources, notamment du Rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874) et du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2007-2008 (A/AC.105/886), il avait été établi une version révisée du projet de document (A/AC.105/2007/CRP.4).

62. Conformément à la décision qu'il avait prise à sa quarante-neuvième session, le Comité a revu et achevé, à sa cinquantième session, sa contribution aux questions que la Commission du développement durable examinerait en 2008-2009. Ce document sera mis à disposition de la Commission dans toutes les langues à sa seizième session, au cours de laquelle sera examiné, entre le 5 et le 16 mai 2008, le troisième cycle d'application.

63. Le Comité est convenu de continuer d'apporter une contribution à la session directive du programme de travail pluriannuel de chacun des cycles de deux ans consacrée aux domaines thématiques examinés par la Commission à l'avenir, et d'examiner, à ses sessions de 2008 et 2009, sa contribution aux activités de la Commission pour la période 2010-2011. Il a prié le Secrétariat de concevoir un plan permettant d'optimiser ses contributions aux modules thématiques, plan que le Groupe de travail plénier examinera à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique.

64. Le Comité est convenu, d'une part, qu'il conviendrait de continuer à inviter à ses sessions le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat pour qu'il indique comment le Comité pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission et, d'autre part, que le Directeur du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission du développement durable afin de mieux faire connaître les sciences et les techniques spatiales et d'en montrer les avantages, en particulier dans les domaines abordés par la Commission.

65. Le Comité a pris note avec satisfaction des rapports des États Membres et de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace sur la promotion et l'organisation des activités de sensibilisation du public menées dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace.

66. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un rapport sur la célébration de la Semaine mondiale de l'espace en 2006, établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, avait fait l'objet d'une publication spéciale (ST/SPACE/35).

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session

67. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890), qui rendait compte des résultats de ses délibérations au sujet des questions dont l'avait chargé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/111.

68. Le Comité a remercié le Président sortant du Sous-Comité scientifique et technique, B. N. Suresh (Inde) pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les débats du Sous-Comité à sa quarante-troisième session et y avait contribué. Il a également remercié Mazlan Othman (Malaisie) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa quarante-quatrième session et d'y avoir contribué.

69. À la 556^e séance du Comité, le 6 juin, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux réalisés par ce dernier à sa quarante-quatrième session.

70. Les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, du Chili, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point de l'ordre du jour. L'observateur de la Suisse a également fait une déclaration. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

71. Les exposés ci-après ont été présentés au Comité dans le cadre de ce point de l'ordre du jour:

a) "L'observation et la surveillance des objets géocroiseurs", par Sergiy Gusyev (Ukraine);

b) "L'utilisation de SKAKO (système automatique de contrôle et d'analyse de l'espace) pour l'observation des débris spatiaux", par Sergiy Gusyev (Ukraine);

c) "L'élimination des déchets nucléaires dans l'espace", par Oleg Ventskovskiy (Ukraine);

d) "Utilisation des technologies du bureau d'étude Yuzhnoye dans les programmes spatiaux nationaux et internationaux" par Oleg Ventskovskiy (Ukraine);

e) "Structure, principales réalisations et programme de la Commission spatiale colombienne", par Iván Darío Gomez-Guzman (Commission spatiale colombienne);

f) "Conférences de l'espace/Salon international de l'aéronautique et de l'espace", par Christian Gomez (Chili).

72. Le Comité s'est félicité des exposés spéciaux présentés au Sous-Comité sur des sujets variés et a noté qu'ils apportaient un contenu technique supplémentaire aux débats de ce dernier, ainsi que des informations utiles et d'actualité sur les nouveaux programmes et développements dans le domaine spatial et des exemples de techniques spatiales.

73. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport de la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales (A/AC.105/885) et du rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2007-2008" (A/AC.105/886).

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

74. La Spécialiste des applications des techniques spatiales a brièvement décrit la stratégie générale d'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

75. Le Comité a pris note des thèmes prioritaires du Programme, indiqués dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, par. 5).

76. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2006, décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/890, par. 37 à 40) et le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, par. 55 et annexe I). Il a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées avec le peu de ressources disponibles. Il a également remercié les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités et a noté avec satisfaction les progrès continus réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2007, énumérées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/890, par. 41).

77. Le Comité a noté que, pour éviter les chevauchements entre les activités du Programme SPIDER et celles menées dans le domaine thématique de la gestion des catastrophes dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Bureau des affaires spatiales adoptait l'approche des "applications intégrées des techniques spatiales", dans laquelle il intégrait la gestion des catastrophes aux autres domaines thématiques tels que la gestion des ressources naturelles et la surveillance de l'environnement, le téléenseignement et la télémédecine, et les sciences spatiales fondamentales. Il a en outre noté qu'il fallait que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continue, pour garantir l'intégrité de son action globale, d'inclure le thème de la gestion des catastrophes.

78. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées en application de diverses recommandations d'UNISPACE III et à en tirer parti.

79. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales était conscient de l'utilisation croissante qui était faite des micro et nanotechnologies, qui pouvaient avoir une plus grande fiabilité et réduire la consommation d'énergie et les volumes nécessaires, ce qui avait pour effet de réduire les efforts de maintenance et de contribuer à la diminution des coûts. Il a noté que l'Atelier ONU/Fédération de Russie/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des technologies des microsattellites pour la surveillance de l'environnement et l'impact sur la santé humaine, qui se tiendrait du 3 au 7 septembre 2007, examinerait l'application de ces technologies.

80. Le Comité a noté avec satisfaction l'initiative de l'Agence spatiale chilienne, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, visant à tenir un atelier sur les applications spatiales et le changement climatique à Santiago les 1^{er} et 2 avril 2008, dans le cadre du Salon international de l'aéronautique et de l'espace.

81. Le Comité s'est à nouveau déclaré préoccupé par la modicité des ressources financières mises à la disposition du Programme et a lancé un appel à l'ensemble des bailleurs de fonds pour qu'ils versent des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées dont disposait l'ONU devaient être affectées aux activités les plus prioritaires et a noté que le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales était l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

i) *Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales*

82. Le Comité a remercié le Maroc d'avoir coparrainé et accueilli les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, organisées en avril 2007 (A/AC.105/890, par. 41 a)).

83. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2007 et a remercié l'Argentine, l'Autriche, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, le Mexique, le Soudan et le Viet Nam, ainsi que l'ESA et la FIA d'avoir coparrainé, accueilli et appuyé ces activités (A/AC.105/890, par. 41 b) à j)).

84. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences ci-après prévus en 2008 en faveur des pays en développement:

a) Trois ateliers sur l'application intégrée des techniques spatiales à l'atténuation des catastrophes, à la surveillance de l'environnement et à la protection des ressources naturelles, ayant également pour objet de traiter diverses questions liées aux objectifs mondiaux de l'ONU en matière de développement;

b) Deux ateliers sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour les applications intégrées;

c) Un stage de formation au système d'aide aux recherches et au sauvetage par satellite;

d) Un atelier ONU/FIA;

e) Un atelier sur le droit de l'espace;

- f) Un atelier sur les sciences spatiales fondamentales;
- g) Deux ateliers sur la télésanté.

85. Le Comité a noté avec satisfaction que depuis sa quarante-neuvième session, divers États Membres et organisations avaient versé des contributions supplémentaires pour 2008.

86. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

87. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir offert, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, cinq bourses de 12 mois pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

88. Le Comité a remercié la Commission nationale des activités spatiales (CONAE) d'Argentine d'avoir mis à la disposition des instructeurs des équipements informatiques et des bourses pour un stage de formation de six semaines à l'École supérieure de formation à l'écoépidémiologie, qui relève de l'Institut Mario Gulich d'études spatiales avancées à Córdoba (Argentine). Le programme de bourses avait été offert pour donner suite à l'Atelier ONU/Agence spatiale européenne/Argentine sur l'application des techniques spatiales aux questions de santé qui s'était tenu en 2005 et avait offert à 20 représentants d'Amérique latine et des Caraïbes une formation théorique et pratique à l'utilisation des images satellite, des systèmes d'information géographique (GIS) et des méthodes statistiques les plus couramment utilisées dans l'écoépidémiologie. Le Bureau des affaires spatiales avait financé les frais de voyage des participants.

89. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et leurs applications en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) *Services consultatifs techniques*

90. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, par. 36 à 43).

b) Service international d'information spatiale

91. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée *Highlights in Space 2006*⁴ avait été publiée.

92. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Web amélioré et étoffé du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org). Il a également noté avec satisfaction que le Secrétariat tenait à jour un site Web sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

c) Coopération régionale et interrégionale

93. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de placer l'accent sur la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, qui visait à appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Dans sa résolution 50/27 en date du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que ces centres soient créés le plus rapidement possible sur la base d'une affiliation à l'ONU. Il a également noté que tous les centres régionaux avaient conclu un accord d'affiliation avec le Bureau des affaires spatiales.

94. Le Comité a également noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/111, était convenue que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte au Comité de leurs activités chaque année.

95. Le Comité a noté que les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2006 et celles prévues en 2007 et 2008 étaient récapitulées dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, annexe III).

96. Le Comité a noté que le Gouvernement indien avait apporté un appui constant et résolu au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique depuis sa création en 1995, y compris en mettant à sa disposition des installations et des compétences appropriées par l'entremise de l'Organisation indienne de recherche spatiale et du Ministère de l'espace, et a noté avec satisfaction que le Centre avait célébré son dixième anniversaire en 2005. Il a également noté que jusqu'à présent, le Centre avait dispensé 26 stages postuniversitaires de 9 mois: 11 sur la télédétection et le SIG et 5 portant chacun sur les communications par satellite, la météorologie par satellite et le climat mondial, et les sciences de l'espace et de l'atmosphère. Avaient bénéficié de ces programmes quelque 708 participants de 30 pays de la région Asie-Pacifique et 26 participants de 16 pays extérieurs à la région. Sur ces 734 participants, 82 avaient obtenu une maîtrise de technologie. Au cours des dix années précédentes, le Centre avait également dispensé 18 stages et ateliers de courte durée. Il avait tenu la douzième réunion de son Conseil d'administration le 27 avril 2007 et la neuvième réunion de son Comité consultatif technique le 25 avril 2007. Après plus d'une décennie

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.I.9.

d'activités pédagogiques, il était sur le point d'acquérir le statut de centre international d'excellence pour la formation, l'enseignement et la recherche.

97. Le Comité a noté que les campus brésilien et mexicain du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes avaient commencé à organiser, en 2003, des stages postuniversitaires de neuf mois. Le Centre bénéficiait de l'appui des Gouvernements brésilien et mexicain. Le campus brésilien bénéficiait des compétences, des laboratoires et des salles de classe mis à sa disposition par l'Institut brésilien de recherche spatiale (INPE). Des installations similaires de qualité avaient été mises à disposition sur le campus mexicain, qui bénéficiait de l'appui de l'Institut mexicain d'astrophysique, d'optique et d'électronique. Le campus brésilien avait déjà dispensé quatre stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et le système d'information géographique. Le Centre avait en outre, depuis son inauguration, dispensé six stages et ateliers de courte durée. Il a été noté qu'en 2006, son Conseil d'administration avait renforcé les clauses de l'accord portant création du Centre pour ce qui concernait l'adhésion d'autres États d'Amérique latine et des Caraïbes.

98. Le Comité a noté que le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue française avait, depuis son inauguration en 1998, organisé des stages postuniversitaires de neuf mois. Basé à Rabat, le Centre bénéficiait de l'appui des Gouvernements algérien et marocain et d'importantes institutions nationales telles que le Centre royal de télédétection spatiale, l'École Mohammadia d'ingénieurs, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, l'Institut national des postes et télécommunications et la Direction de la météorologie nationale. Le Comité a noté que le Centre avait déjà dispensé neuf stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et le système d'information géographique, les communications par satellite, et la météorologie par satellite et le climat mondial. Depuis son inauguration, le Centre avait organisé 14 ateliers et conférences de courte durée.

99. Le Comité a noté que le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise avait, depuis son inauguration en 1998, organisé huit stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et le système d'information géographique, la météorologie par satellite et le climat mondial, les communications par satellite et les sciences de l'espace et de l'atmosphère. Il avait également mis en œuvre sept activités de courte durée. Également en 2006, 47 participants avaient achevé le programme proposé par le Centre. En 2006, ce dernier était également devenu l'un des centres nationaux de liaison du Programme nigérian de diffusion de l'enseignement des sciences et techniques spatiales, qui s'adresse aux élèves de l'enseignement secondaire. Situé à l'Université Obafemi Awolowo d'Ile-Ife, le Centre bénéficiait d'un solide appui de l'Agence nigériane pour la recherche-développement dans le domaine spatial. Le directeur du Centre recherchait l'appui d'États membres africains pour améliorer le fonctionnement du Centre au profit de la région.

100. Le Comité a noté que l'Agence spatiale chinoise avait organisé, en juillet 2006, en coopération avec le secrétariat de la Coopération multilatérale Asie-Pacifique concernant les techniques spatiales et leurs applications, son premier stage postuniversitaire sur les techniques spatiales et leurs applications. Ce stage avait été organisé et dispensé par l'Université d'aéronautique et d'astronautique de Beijing. Le Gouvernement chinois et le secrétariat de la Coopération avaient accordé

ensemble des bourses d'étude complètes ou partielles à 18 participants de pays en développement de la région Asie-Pacifique. Le stage comprenait, pendant neuf mois, un enseignement théorique dispensé à l'Université d'aéronautique et d'astronautique de Beijing et, pendant 6 à 12 mois, la mise en œuvre d'un projet pilote de recherche dans le pays d'origine des participants.

101. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait apporté un appui technique et financier à la Conférence de l'espace pour les Amériques, qui avait été accueillie par le Costa Rica en 1990, par le Chili en 1993, par l'Uruguay en 1996, par la Colombie en 2002 et par l'Équateur en 2006, et que cette coopération se poursuivrait en vue de la sixième Conférence sur l'espace qui doit se tenir au Guatemala en 2009.

102. Le Comité a noté que le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, accueillie par l'Équateur, avait remercié, pour l'appui consultatif qu'il avait apporté à la planification et à la tenue de la Conférence, le Groupe international d'experts des Conférences de l'espace pour les Amériques, composé de R. González, C. Rogriguez-Brianza, M. Fea, C. Arévalo, B. Morejón, V. Canuto et S. Camacho. Le Comité a prié le Groupe d'experts d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence, ainsi que l'organisation de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui se tiendrait en 2009.

103. Le Comité a noté avec satisfaction que depuis 2005, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait orienté ses activités pour y inclure l'appui à des projets pilotes à faible coût ou bénévoles capables de favoriser un développement durable aux niveaux national, régional et international. L'attention accrue que le Programme avait portée à ces projets avait produit des résultats tangibles (A/AC.105/874, par. 45 à 54).

104. Le Comité a noté qu'avec son budget limité et les contributions volontaires de chaque entité participante, le Programme avait mis en œuvre des projets pilotes dans divers domaines: élaboration de stratégies d'alerte avancée utilisant les techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes; établissement de cartes de base pour certains types de catastrophe naturelle; élaboration de politiques nationales de partage de données; renforcement des capacités, formation et enseignement; mise au point de méthodes de prédiction et d'atténuation des effets des maladies infectieuses; évaluation de la configuration des réseaux de communication et des besoins liés à la mise en œuvre de programmes nationaux d'application des techniques spatiales; et mise au point de l'Outil d'analyse de l'utilisation de l'orbite géostationnaire.

105. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales s'était efforcé d'intensifier son appui à des projets pilotes d'importance nationale et régionale mis en œuvre dans des pays en développement. Le Bureau poursuivait ces efforts avec l'appui volontaire des entités participantes, étant entendu que les fonds n'étaient pas transférés entre les parties à un projet. Le Bureau placerait également l'accent sur la viabilité des projets pour que les techniques spatiales favorisent la croissance économique et sociale.

106. Le Comité a en outre noté que le Bureau accueillerait avec bienveillance les offres de participation d'entités coparrainantes à des projets qui bénéficieraient aux pays en développement.

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

107. Le Comité a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session, il était convenu qu'il examinerait chaque année, dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant ce système⁵.

108. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT utilisait les techniques spatiales pour sauver la vie de personnes en détresse dans le monde entier. Depuis sa mise en service en 1982, il avait mis en place des balises analogiques et numériques dans le monde entier et avait étendu son segment spatial pour placer des charges utiles sur les satellites géostationnaires et les satellites sur orbite terrestre basse qui produisaient actuellement les signaux d'alerte.

109. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT comptait actuellement 38 États membres, qui mettaient à disposition sept satellites en orbite polaire et cinq satellites géostationnaires assurant une couverture mondiale pour les balises de recherche et de sauvetage. Depuis 1982, le COSPAS-SARSAT a aidé à sauver quelque 20 500 personnes.

110. Le Comité a pris note du retrait progressif des balises émettant à 121,5 MHz, qui devait être terminé d'ici le 1^{er} février 2009. Il a noté avec satisfaction que des mesures étaient prises pour faire connaître cette évolution du programme.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

111. Le Comité a noté que conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait continué d'examiner les questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point de l'ordre du jour, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 68 à 78).

112. Le Comité a souligné l'important rôle que jouent les données satellitaires d'observation de la Terre à l'appui des activités menées dans plusieurs domaines du développement durable et a fait valoir, à cet égard, la nécessité d'assurer à un coût raisonnable ou gracieusement et en temps utile un accès non discriminatoire aux données de télédétection et aux informations qui en découlent, ainsi que de renforcer les capacités d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

113. Le Comité a noté que l'Union africaine et l'UNESCO avaient organisé un atelier scientifique de haut niveau avec des experts et des partenaires africains du 30 mai au 1^{er} juin 2007, à Paris, afin d'aider l'Union africaine à définir sa propre stratégie concernant les applications de la télédétection par satellite aux fins du développement durable de l'Afrique. Il a également noté que l'atelier était parvenu à la conclusion que l'engagement de l'Union africaine et de ses États membres à

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 220.

appliquer la stratégie qui avait été adoptée durant l'atelier pourrait être bénéfique aux populations africaines et permettre au continent de contribuer au savoir mondial.

114. Le point de vue a été exprimé que la libre disposition, sur Internet, d'images à haute résolution représentant des zones sensibles pouvait poser des problèmes. Cette délégation a proposé de définir, pour réglementer la diffusion de ces données sensibles dans le domaine public, des principes conformes aux politiques nationales.

115. Le Comité a invité les États membres à continuer de coopérer pour ce qui est d'exploiter les satellites de télédétection, en particulier par la mise en commun de données d'expérience et de techniques dans le cadre de projets bilatéraux, régionaux et internationaux.

3. Débris spatiaux

116. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux, conformément au plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130) et modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II, par. 6). Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 79 à 101).

117. Le Comité a noté avec une vive satisfaction que des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux avaient été adoptées par le Sous-Comité à sa 673^e séance (A/AC.105/890, annexe IV).

118. À sa 572^e séance, le Comité a approuvé les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux (annexe).

119. Le Comité est convenu que son approbation des lignes directrices non contraignantes relatives à la réduction des débris spatiaux ferait progresser l'entente mutuelle quant aux activités acceptables dans l'espace, ce qui accroîtrait la stabilité des questions relatives à l'espace et réduirait la probabilité de frictions et de conflits.

120. Quelques délégations se sont inquiétées du risque que la destruction intentionnelle des systèmes spatiaux produisant des débris à longue durée de vie représentait pour les vols spatiaux habités, les infrastructures et les activités spatiales.

121. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que l'introduction d'armes dans l'espace pourrait représenter un plus grand risque que les débris spatiaux pour les vols spatiaux habités, les infrastructures et les activités spatiales, ainsi que pour l'utilisation pacifique de l'espace.

122. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que la création de débris spatiaux, intentionnelle ou non, pouvait être évitée en appliquant les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux que le Comité avait approuvées à la session en cours.

123. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'un ensemble de lignes directrices juridiquement non contraignantes n'était pas suffisant et désavantagerait les pays en développement. Du point de vue de ces délégations, la question des

débris spatiaux devrait également être examinée par le Sous-Comité juridique pour qu'il mette au point un cadre juridique contraignant.

124. Le point de vue a été exprimé que l'approbation de lignes directrices non contraignantes devrait ouvrir l'accès à des données et à des informations relatives à tous les types de débris spatiaux.

125. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité devrait envisager de présenter les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux sous la forme d'un projet de résolution qui serait soumis à l'Assemblée générale, à sa soixante deuxième session, afin de mettre en évidence leur importance et l'efficacité constante avec laquelle le Comité traitait de questions décisives qui avaient une incidence sur l'accès durable à l'espace et sur son utilisation à des fins pacifiques.

126. Le Comité a remercié Claudio Portelli (Italie) pour le rôle qu'il avait joué en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les débris spatiaux, qui avait élaboré les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux que le Comité avait approuvées.

127. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États Membres avaient déjà pris volontairement des mesures de réduction des débris spatiaux dans le cadre de mécanismes nationaux et conformément aux indications du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, afin de protéger les missions spatiales et l'environnement spatial.

128. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que si les lignes directrices non contraignantes constituaient une avancée importante, elles ne traiteraient pas toutes les situations de production de débris et qu'il faudrait, par conséquent, les maintenir à l'étude. Elles ont également estimé qu'il faudrait continuer de rechercher les moyens techniques de retirer de leur orbite les débris spatiaux existants afin de mettre fin à la détérioration de l'environnement spatial.

4. Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

129. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 102 à 114).

130. Le Comité a noté qu'à sa quarante-quatrième session, le Sous-Comité avait convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Il a noté avec satisfaction que le Groupe de travail avait accompli d'importants progrès et mené avec succès des travaux approfondis de définition et d'élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

131. Le Comité a noté que pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité, le Groupe de travail avait actualisé et finalisé son rapport intitulé "Élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des

applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.289/Rev.1).

132. Le Comité a approuvé la décision qu'avait prise le Sous-Comité de créer, pour élaborer et publier le cadre de sûreté, un partenariat entre lui-même et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sous la forme d'un groupe mixte d'experts composé de représentants du Sous-Comité et de l'AIEA.

133. Le Comité a également approuvé le nouveau plan de travail du Groupe de travail pour la période 2007-2010 en vue de mettre sur pied une activité conjointe du Sous-Comité et de l'AIEA concernant l'élaboration d'un cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

134. Du point de vue de quelques délégations, il faudrait toujours examiner de près les conséquences que pourraient avoir les missions embarquant des sources d'énergie nucléaires pour la vie humaine et pour l'environnement.

135. Quelques délégations ont noté avec satisfaction les efforts menés par le Groupe de travail pour réduire le calendrier d'exécution de ses travaux.

5. Objets géocroiseurs

136. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné un point de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs dans le cadre du plan de travail triennal modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II). Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 115 à 125).

137. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait créé, pour une durée d'un an, un Groupe de travail sur les objets géocroiseurs sous la présidence de Richard Tremayne-Smith (Royaume-Uni).

138. Le Comité a noté avec satisfaction le travail qu'avaient accompli le Groupe de travail et l'Équipe sur les objets géocroiseurs, et a approuvé le nouveau plan de travail pluriannuel pour 2008-2010 (A/AC.105/890, annexe III).

139. Le point de vue a été exprimé que les travaux du Groupe de travail pourraient déboucher sur la proposition de procédures internationales de prévention de la menace liée aux objets géocroiseurs, que le Comité pourrait examiner prochainement.

6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

140. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II, par. 15) et modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I, par. 21). Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/890, par. 126 à 142).

141. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/110 en date du 14 décembre 2006, avait décidé d'établir un

programme au sein du système des Nations Unies pour garantir à tous les pays et à toutes les organisations régionales et internationales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes, destiné à appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. L'Assemblée était convenue également que le programme serait nommé "Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence" (SPIDER) et qu'il serait mis en œuvre en tant que programme du Bureau des affaires spatiales sous la supervision générale du Directeur du Bureau.

142. Le Comité s'est félicité de la mise en œuvre du programme SPIDER, mettant en évidence les avantages qu'un tel programme procurerait aux pays en développement, en particulier à ceux qui étaient souvent confrontés à des catastrophes et qui tireraient profit de l'accès aux solutions spatiales de gestion des catastrophes ainsi que de leur utilisation.

143. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait présenté au Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session, un plan de travail détaillé relatif au programme SPIDER pour 2007 ainsi que le projet de programme pour la période 2007-2009.

144. Le Comité a approuvé le plan de travail pour 2007 ainsi que le projet de programme SPIDER pour la période 2007-2009 que le Bureau des affaires spatiales avait présenté au Sous-Comité conformément au vœu émis par l'Assemblée générale.

145. Le Comité a noté que conformément à la demande faite par le Sous-Comité scientifique et technique concernant les étapes à inclure dans la mise en œuvre du programme (A/AC.105/890, paragraphe 137), le Bureau des affaires spatiales coopérait avec l'Allemagne et la Chine pour mettre en place les bureaux de Beijing et de Bonn, qui ouvriraient bientôt. Le Comité a également pris note de la mise en place d'un bureau de liaison à Genève et de la coopération que le Bureau des affaires spatiales avait instaurée avec les différents partenaires de la mise en œuvre des activités prévues pour 2007.

146. Comme l'avait demandé le Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/890, par. 137 c)), le Bureau des affaires spatiales s'était adressé à tous les États Membres pour les inviter à contribuer en espèces et en nature à l'exécution du plan de travail de SPIDER pour 2007 et à indiquer s'ils envisageaient de prendre des engagements pour appuyer le programme SPIDER pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Bureau avait informé le Comité que d'autres États Membres avaient fait part de leur intention d'appuyer l'exécution du plan de travail de SPIDER pour la période 2008-2009.

147. Comme l'avait demandé le Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/890, par. 137 d)), le Bureau des affaires spatiales avait présenté au Comité, pour qu'il l'examine à sa cinquantième session, un projet de plan de travail de SPIDER pour la période 2008-2009 (A/AC.105/2007/CRP.13) et un rapport succinct sur le programme SPIDER (A/AC.105/2007/CRP.14).

148. Le Comité a remercié le Bureau pour le rapport succinct sur le programme SPIDER et a noté qu'il contenait un récapitulatif du programme, les principales considérations avancées par le groupe spécial d'experts dans ses rapports ainsi que

les décisions prises par le Comité à sa quarante-neuvième session et des informations concernant l'application de la résolution 61/110 de l'Assemblée générale. Le Comité a noté que le rapport succinct contenait également le cadre d'exécution et de coordination du programme SPIDER, qui permettrait de tirer parti de l'appui et des compétences offerts par les États Membres, ainsi qu'un exposé des ressources requises pour exécuter le plan de travail SPIDER pour la période 2008-2009 et au-delà. Il est convenu que le rapport succinct sur le programme SPIDER, tel qu'il l'a modifié à sa cinquantième session⁶, devrait être traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU.

149. Le Comité a noté que pour élaborer le projet de plan de travail pour la période 2008-2009, le Bureau des affaires spatiales avait pris en considération le projet de programme de SPIDER que le Sous-Comité avait approuvé pour la période 2007-2009, l'état d'avancement des activités SPIDER exécutées dans le cadre du plan de travail pour 2007 et les promesses d'engagement reçues des États Membres pour la période 2008-2009. Examinant le projet de plan de travail pour 2008-2009, le Comité est convenu qu'il faudrait y inclure les activités ciblées du bureau de liaison du programme SPIDER à Genève ainsi que les activités proposées pour 2008 et 2009. Il a approuvé le plan de travail de SPIDER pour la période 2008-2009, tel que modifié.

150. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait indiqué que pour mettre en œuvre les activités prévues dans le plan de travail SPIDER pour la période 2008-2009, il faudrait disposer d'un budget opérationnel annuel de 1,78 million de dollars couvrant les dépenses de personnel et de traitement des données, l'achat de matériel informatique, les bourses et dons, les dépenses d'impression et de publication, les dépenses de fonctionnement et les voyages officiels, et qu'environ deux tiers de ces fonds seraient mis à disposition par les États Membres qui avaient annoncé des contributions en espèces et en nature au programme de l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité a noté, en particulier, que les ressources extrabudgétaires mises à disposition par les Gouvernements allemand, autrichien, chinois et suisse étaient notamment destinées à financer du personnel spécialisé et des bureaux, des salles de réunion, du mobilier et du matériel de base devant équiper les bureaux SPIDER qui seront créés à Beijing et à Bonn et le bureau de liaison de Genève, et renforcer le Bureau des affaires spatiales à Vienne.

151. Le Comité a également noté que conformément au paragraphe 7 de la résolution 61/110 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales avait réaménagé ses priorités dans le cadre de son budget-programme proposé pour la période 2008-2009 afin d'appuyer certaines activités du programme SPIDER tout en réduisant au minimum les incidences sur d'autres activités de programme.

152. Le Comité a noté qu'il faudrait utiliser des ressources ordinaires pour renforcer l'aptitude du Bureau des affaires spatiales à mettre en œuvre les éléments suivants du programme SPIDER:

a) Trois administrateurs de programme à affecter à Beijing, Bonn et Vienne. Chaque administrateur coordonnerait et mettrait en œuvre les activités confiées à son bureau et les activités à mener avec le bureau de liaison à Genève; il

⁶ À paraître sous la cote A/AC.105/893.

coordonnerait également les activités à mener avec le réseau des bureaux d'appui régionaux;

b) Indemnités de voyage et de subsistance des participants à une réunion technique annuelle de représentants du réseau, et montant nominal destiné à financer les voyages officiels des fonctionnaires du programme.

153. Le Comité a noté que le Secrétariat étudierait de manière approfondie les incidences qu'auraient sur le budget-programme les mesures énoncées au paragraphe 13 ci-dessus et qu'une déclaration écrite décrivant les incidences, sur le budget-programme, de ces mesures sans toutefois demander une augmentation du montant total du budget ordinaire de l'Organisation Nations Unies serait présentée à la Quatrième Commission lorsqu'elle examinerait le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur sa cinquantième session et étudierait sa décision à cet égard.

154. Le Comité a rappelé que, dans sa résolution 61/110, l'Assemblée générale était convenue que le programme serait soutenu par des contributions volontaires et un réaménagement des priorités dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies et, le cas échéant, un réaménagement des priorités du Bureau des affaires spatiales et que, dans la mesure du possible, ces activités additionnelles n'auraient pas d'incidences négatives sur le programme d'activités actuel du Bureau et ne devraient pas entraîner une augmentation du montant total du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

155. Le Comité est convenu que les rapports d'avancement sur le programme SPIDER et ses futurs plans de travail devraient être examinés par le Sous-Comité scientifique et technique au titre d'un point ordinaire de l'ordre du jour consacré au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et que ce point devrait être inclus dans la liste des questions à examiner par son Groupe de travail plénier. Il est également convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait rendre compte au Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-cinquième session, des activités mises en œuvre par le programme SPIDER en 2007.

156. Dans l'éventualité où le programme SPIDER ne recevrait pas toutes les ressources du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies demandées pour 2008-2009, le Bureau des affaires spatiales élaborerait et présenterait au Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-cinquième session, un plan de travail réduit qui s'inspirerait du plan approuvé par le Comité pour la période 2008-2009.

157. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de continuer à rechercher, notamment sous forme de contributions en nature ou en espèces, de nouveaux appuis à l'exécution du plan de travail SPIDER pour la période 2008-2009 et l'a prié d'intégrer les contributions faites par les Gouvernements allemand, autrichien, chinois et suisse, ainsi que les engagements ou promesses d'engagements reçus de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Maroc, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la Roumanie et de la Turquie.

158. Reconnaissant le rôle central que jouerait le réseau des bureaux d'appui régionaux pour ce qui est de promouvoir et de mettre en œuvre les activités du

programme SPIDER au niveau régional, le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de travailler, avec les États Membres mentionnés au paragraphe 157 ci-dessus et d'autres États Membres intéressés, à la définition et à la mise en œuvre de ce réseau. Celui-ci pourrait contribuer à l'exécution du plan de travail pour la période 2008-2009 en assumant le financement et la mise en œuvre d'une activité particulière conjointement et en coordination avec le programme SPIDER.

159. Le Comité est convenu que le sigle du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence devrait être SPIDER-ONU, ce qui permettrait de l'identifier facilement comme programme des Nations Unies.

160. Quelques délégations ont reconnu que le programme SPIDER devait traiter les catastrophes d'un point de vue plus général, englobant non seulement le cycle intégral de gestion des catastrophes, mais aussi les catastrophes induites par les changements climatiques.

7. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

161. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point de l'ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales comme thème unique de débat. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 159 à 167).

162. Quelques délégations ont réitéré le point de vue que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation. Du point de vue de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'UIT, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les pays quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Elles ont par conséquent estimé que le point de l'ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

8. Année héliophysique internationale 2007

163. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné un point de l'ordre du jour relatif à l'Année héliophysique internationale 2007 dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I). Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 143 à 158).

164. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Année héliophysique internationale 2007 était une entreprise internationale associant des États de toutes les régions, qui accueillent des réseaux d'instruments, dépêchent des chercheurs scientifiques ou

contribuent à des missions spatiales. Il a également noté qu'elle servait à appeler l'attention du monde entier sur l'importance de la coopération internationale pour la mise en œuvre d'activités de recherche dans le domaine de la physique des interactions Soleil-Terre.

165. Le Comité a noté avec satisfaction que, dans le cadre des célébrations de l'Année héliophysique internationale, la campagne mondiale de l'Année héliophysique internationale 2007 s'était officiellement ouverte pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, accompagnée, à l'Office des Nations Unies à Vienne, d'une exposition consacrée à ce thème.

166. Le Comité a noté que, dans le cadre de la célébration de l'Année héliophysique internationale 2007, l'Institut indonésien de l'aéronautique et de l'espace coordonnerait diverses activités, dont des recherches sur la physique solaire et les interactions Soleil-Terre, des programmes d'information du public et des projets d'observation des phénomènes géomagnétiques et d'étude de la physique solaire, mis en œuvre en coopération avec d'autres pays.

167. Le Comité a également noté que, dans le cadre des célébrations de l'Année héliophysique internationale, l'École internationale pour jeunes astronomes s'était tenue en Malaisie en mars 2007, accordant une attention particulière à la physique solaire et aux interactions Soleil-Terre.

168. Le Comité a également noté que le troisième Atelier ONU/ESA/NASA sur les sciences spatiales fondamentales et l'Année héliophysique internationale 2007 devait se tenir à Tokyo du 18 au 22 juin. On y étudierait l'héliosphère, l'espace interplanétaire ainsi que l'atmosphère et la magnétosphère terrestres, et l'on s'y emploierait à sensibiliser les pays en développement aux sciences de l'espace.

9. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique

169. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session. Le Sous-Comité avait approuvé les recommandations de son Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/890, par. 168 à 171 et annexe I).

170. Le Comité s'est félicité de ce que le Sous-Comité avait accepté une proposition concernant un nouveau mode d'organisation du colloque annuel organisé par le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la FIA, ainsi que du colloque que le Bureau des affaires spatiales avait organisé pour renforcer le partenariat avec l'industrie (A/AC.105/890, annexe I, par. 24).

171. Le Comité s'est félicité de ce que le Sous-Comité avait accepté qu'en 2008, le thème du colloque avec l'industrie soit "L'industrie spatiale dans les nouvelles nations spatiales". Il a également approuvé le fait que le Sous-Comité était convenu que le colloque devrait se tenir au cours de la première semaine de la quarante-cinquième session du Sous-Comité (A/AC.105/890, annexe I, par. 25).

172. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-quatrième session, le Comité a arrêté le projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-cinquième session du Sous-Comité:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2008 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe II, par. 7))
 - b) Objets géocroiseurs;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2008 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe III, par. 7))
 - c) Année héliophysique internationale 2007.
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2008 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I, par. 22))
9. Thème unique de débat: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des thèmes à traiter comme thèmes uniques de débat ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
11. Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

173. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner les questions relatives à SPIDER au titre du point ordinaire de l'ordre du jour relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.

174. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner les questions relatives au Comité international sur les GNSS, aux dernières évolutions survenues dans ce domaine et aux nouvelles applications de ces systèmes au titre du point ordinaire de l'ordre du jour relatif aux récentes évolutions des systèmes mondiaux de navigation par satellite.

175. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Sous-Comité convoque de nouveau le Groupe de travail plénier (A/AC.105/890, annexe I, par. 26) et à ce que le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs se réunissent de nouveau conformément à leurs plans de travail pluriannuels (A/AC.105/890, annexe I, par. 20 et 21).

D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session

176. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/891), qui rendait compte de l'issue des délibérations de ce dernier sur les questions dont l'examen lui avait été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/111.

177. Le Comité a remercié Raimundo González Aninat (Chili) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa quarante-sixième session.

178. À la 571^e séance, le 8 juin 2007, le Président du Sous-Comité juridique a fait une déclaration sur les travaux du Sous-Comité à sa quarante-sixième session.

179. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Nigéria, de la République de Corée, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, les représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

180. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné, en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour, la question de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité relatifs à ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/891, par. 32 à 46).

181. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sous la présidence de Vassilios Cassapoglou (Grèce), et que le mandat du Groupe englobait l'état des traités, l'examen de leur application et les obstacles qui s'opposaient à une adhésion universelle à ces instruments, ainsi que la promotion du

droit de l'espace, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763 et Corr.1, par. 118), et toute nouvelle question, similaire à celles dont il était chargé, qui pourrait être soulevée lors de ses délibérations, à condition qu'elle entre dans le cadre de son mandat (A/AC.105/787, par. 138 et 140).

182. Le Comité a fait sienne l'approbation, par le Sous-Comité, du rapport du Groupe de travail (A/AC.105/891, par. 44 et annexe I) et de la recommandation du Groupe de travail de proroger son mandat pour une année supplémentaire, jusqu'en 2008. Le Comité a noté que le Sous-Comité était convenu qu'à sa quarante-septième session il se pencherait sur l'opportunité de proroger le mandat du Groupe au-delà de cette période.

183. Le Comité s'est félicité des informations que des délégations avaient communiquées concernant l'état actuel des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace dans leurs États respectifs et sur les mesures supplémentaires que ces États avaient l'intention de prendre afin d'adhérer à ces traités ou de les ratifier. Le Comité a également pris note avec satisfaction des rapports des États membres sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un droit national de l'espace.

184. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que la décision du Groupe de travail de chercher à remédier à la faible participation des États à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (connu sous le nom d'"Accord sur la Lune", résolution 34/68 de l'Assemblée générale, annexe) et de collecter auprès des États parties à l'Accord des informations sur les avantages de l'adhésion à cet accord introduisait une nouveauté bienvenue dans le travail du Groupe.

185. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le document de travail présenté par plusieurs États et intitulé "Questionnaire sur les options à envisager en vue du développement du droit international de l'espace", dont le Groupe de travail devait débattre à la quarante-septième session du Sous-Comité juridique, restait particulièrement intéressant et pourrait aider le Sous-Comité à parvenir à des conclusions constructives quant à l'orientation de ses travaux à venir.

186. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace avaient défini un cadre juridique général qui favorisait l'exploration de l'espace et soutenait les activités de plus en plus complexes menées dans l'espace, par des organismes tant publics que privés, ce qui présentait des avantages pour les pays ayant des activités spatiales comme pour les autres. Elles ont vivement engagé les pays qui ne l'avaient pas fait à adhérer aux traités relatifs à l'espace.

187. D'autres délégations ont exprimé le point de vue qu'une nouvelle convention globale sur le droit de l'espace visant à renforcer le régime juridique international de ces activités était nécessaire pour prendre en compte l'évolution des activités spatiales, avec notamment la commercialisation de l'espace et la participation du secteur privé, et dans le but de prévenir la militarisation de l'espace. Du point de vue de ces délégations, une convention globale unique pourrait réglementer tous les aspects des activités spatiales.

188. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un atelier sur le droit de l'espace accueilli par le Gouvernement ukrainien, et coparrainé par l'Agence spatiale

ukrainienne et le Centre international de droit spatial, avait eu lieu à Kiev, du 6 au 9 novembre 2006.

2. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

189. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné la question des informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/891, par. 47 à 62).

190. Le Comité a estimé que la formation, l'enseignement et le renforcement des capacités en matière de droit de l'espace revêtaient une importance capitale pour les efforts déployés à l'échelle régionale, nationale et internationale, en vue de développer les activités spatiales, et pour promouvoir la connaissance du cadre juridique dans lequel se déroulaient ces activités. Le Comité a appuyé la décision du Sous-Comité de prier le Bureau des affaires spatiales de continuer à étoffer et mettre à jour l'annuaire des établissements enseignant le droit de l'espace, consultable sur son site Internet (www.unoosa.org), y compris les renseignements sur la possibilité, pour les ressortissants de pays en développement, d'obtenir des bourses. Le Comité a également approuvé la décision du Sous-Comité de prier le Bureau des affaires spatiales de continuer d'étudier la possibilité d'élaborer le programme d'un cours d'initiation au droit spatial, à l'intention notamment des pays en développement, en intégrant des études en droit spatial, en fonction des besoins, dans les activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

3. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

191. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait continué d'examiner, en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour, la définition et la délimitation de l'espace ainsi que les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus sur ce point, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/891, par. 63 à 90).

192. Le Comité a pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace, qui avait été convoqué de nouveau au cours de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique, sous la présidence de M. José Monserrat Filho (Brésil). Conformément à l'accord auquel le Sous-Comité juridique était parvenu à sa trente-neuvième session, que le Comité avait approuvé à sa quarante-troisième session et que l'Assemblée générale a entériné par la suite dans sa résolution 61/111, le Groupe de travail a été convoqué de nouveau pour

examiner uniquement les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace.

193. Le point de vue a été exprimé que, malgré leurs difficultés à parvenir à un consensus sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace, les États membres devraient poursuivre leurs consultations sur le sujet en vue de maintenir la paix et la sécurité dans l'espace et d'en promouvoir l'utilisation pacifique.

194. Le point de vue a été exprimé que, l'orbite géostationnaire étant une ressource naturelle limitée, elle devait non seulement être utilisée de façon rationnelle, mais aussi mise à la disposition de tous les pays, quels que soient les moyens techniques dont ils disposaient actuellement, afin qu'ils puissent y avoir accès dans des conditions équitables, en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays et des procédures de l'UIT.

195. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée ayant des caractéristiques *sui generis* qui risquaient la saturation, et qu'on devrait donc garantir à tous les États d'y avoir un accès équitable, en tenant compte tout particulièrement des besoins des pays en développement et de la position géographique de certains pays.

196. Le point de vue a été exprimé que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace et que son utilisation devrait être régie par les dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

197. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'orbite géostationnaire ayant des caractéristiques *sui generis*, elle faisait partie intégrante de l'espace.

198. Quelques délégations se sont déclarées satisfaites de l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa trente-neuvième session (voir A/AC.105/738, annexe III), à savoir que la concertation entre pays concernant l'exploitation de l'orbite géostationnaire devait se faire de manière équitable et dans le respect de la Constitution et du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

199. Le Comité a approuvé la décision du Sous-Comité de prier le Secrétariat d'insérer dans les prochaines éditions de la publication intitulée *Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et autres résolutions connexes de l'Assemblée générale*⁷ tant le texte du paragraphe 4 de la résolution 55/122 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2000, dans laquelle l'Assemblée générale avait souscrit à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa trente-neuvième session en 2000 sur la question des caractéristiques et de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, que le document intitulé "Quelques aspects relatifs à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires", dont le texte est reproduit à l'annexe du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa trente-neuvième session (A/AC.105/738, annexe III). Le Comité a aussi approuvé la décision du Sous-Comité de demander au Secrétariat d'inclure dans cette publication la résolution 1721 A (XVI) de l'Assemblée datée du 20 décembre 1961.

200. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'en raison de l'importance cruciale de la définition et de la délimitation de l'espace et des caractéristiques et de

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.I.90.

l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, il convenait de maintenir cette question à l'ordre du jour du Sous-Comité.

4. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

201. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait continué à se pencher sur la question de l'examen et de la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée) en tant que thème de discussion distinct.

202. Le point de vue a été exprimé qu'une révision des Principes ne se justifiait pas.

203. Le Comité a noté qu'un échange de vues sur l'examen et l'éventuelle révision des Principes avait eu lieu au sein du Sous-Comité juridique et qu'il en était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/891, par. 91 à 100), où étaient mentionnés les travaux menés par le Sous-Comité scientifique et technique au titre du point intitulé "Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

5. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

204. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné un point en tant que thème de discussion distinct intitulé "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/891, par. 101 à 118).

205. Le Comité a pris note du rapport complet établi par l'observateur de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) sur les faits nouveaux concernant le projet de protocole relatif aux biens spatiaux et la priorité accordée à l'achèvement des travaux sur ce projet. Il a noté également qu'Unidroit mettait tout en œuvre pour convoquer à nouveau son Comité d'experts gouvernementaux pour sa troisième session d'ici à la fin de 2007, et que les consultations visant à avancer sur les questions en suspens se poursuivraient les 19 et 20 juin 2007 à New York.

206. Quelques délégations ont appuyé les progrès en cours sur les protocoles à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et attendaient avec grand intérêt la poursuite et le succès des travaux sur le projet de protocole relatif aux biens spatiaux. Elles se sont également réjouies que le Sous-Comité juridique ait décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa quarante-septième session, en 2008.

207. Le point de vue a été exprimé que les questions complexes qui restaient en suspens devaient être traitées de manière équilibrée. Du point de vue de cette délégation, le régime juridique international régissant l'espace et la législation

nationale sur les biens spatiaux et les activités spatiales devraient constituer le cadre impératif dans lequel les opérations privées devraient se développer et prospérer.

208. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait analyser de manière approfondie la compatibilité des implications du futur protocole sur le droit privé et le droit international public, en attachant une attention particulière aux contradictions et conflits éventuels qui risquaient de naître dans la pratique. De l'avis de cette délégation, s'agissant du lien entre le futur protocole et le régime juridique international de l'espace, il fallait que les principes de droit public international énoncés dans les traités relatifs à l'espace prévalent.

6. Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

209. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session. Il a pris note des débats du Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/891, par. 119 à 132).

210. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait de nouveau convoqué son Groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, sous la présidence de Kai-Uwe Schrogl (Allemagne). Il a noté également que le Sous-Comité avait approuvé le rapport du Groupe de travail, qui figure à l'annexe III de son rapport, y compris les éléments de conclusions figurant à l'appendice de l'annexe III.

211. Le Comité a noté que le Sous-Comité était convenu que l'appendice du rapport du Groupe de travail, qui figure à l'annexe III, et les six premiers paragraphes du préambule contenus dans le paragraphe 18 du document de travail communiqué par le Président du Groupe de travail (A/AC.105/C.2/L.266) constituaient la base d'un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale, qui serait adopté à la cinquantième session du Comité.

212. Le Comité a remercié le Groupe de travail pour le travail accompli pendant la période 2005-2007. Il a, en particulier, exprimé sa reconnaissance au Président du Groupe de travail pour avoir dirigé les travaux de manière productive.

213. Du point de vue du Comité, les éléments de conclusion du Groupe de travail constituaient un grand motif d'encouragement pour promouvoir un plus grand respect de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et pour établir des pratiques communes que les États et les organisations internationales suivraient pour immatriculer les objets spatiaux.

214. Le Comité était saisi d'un récapitulatif des six premiers paragraphes du préambule et des éléments de conclusions du Groupe de travail (A/AC.105/2007/CRP.5).

215. Le Comité a approuvé les six premiers paragraphes du préambule et les éléments de conclusions du Groupe de travail, et prié le Secrétariat d'établir un projet de résolution qui sera soumis par la France à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, en 2007.

7. **Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique**

216. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné un point intitulé "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique".

217. Le Comité a noté qu'un échange de vues avait eu lieu au Sous-Comité juridique, sur la base des consultations informelles coordonnées par Vladimir Kopal (République tchèque), au sujet des nouveaux points que les États membres proposaient d'inscrire à l'ordre du jour et qu'un accord était intervenu sur une proposition à soumettre au Comité pour le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité, en 2008, comme indiqué dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/891, par. 133 à 143).

218. Le Comité s'est félicité que le Sous-Comité ait convenu d'inscrire, comme nouveau point distinct, à l'ordre du jour de sa quarante-septième session, en 2008, le point intitulé "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", proposé par l'Afrique du Sud. Il a noté que les débats sur cette question viseraient à promouvoir la coopération avec les pays en développement et à leur fournir une assistance, et a convenu que le Sous-Comité devrait étudier la possibilité d'en poursuivre l'examen au-delà de la quarante-septième session.

219. Le Comité s'est félicité que le Sous-Comité soit convenu d'inclure, dans le plan de travail de quatre ans ci-après, le point intitulé "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", proposé par les États Unis:

- 2008 Demande d'informations adressée aux États Membres concernant leur législation nationale relative aux activités spatiales gouvernementales et non gouvernementales. Présentation par les États Membres de rapports sur leur législation nationale.
- 2009 Examen, au sein d'un groupe de travail, des réponses reçues, pour comprendre la manière dont les États Membres ont réglementé les activités spatiales gouvernementales et non gouvernementales
- 2010 Poursuite par le groupe de travail de l'examen des réponses reçues et début d'élaboration de son rapport, y compris de ses conclusions
- 2011 Finalisation par le groupe de travail de son rapport au Sous-Comité juridique

Le Comité s'est félicité que le Sous-Comité soit convenu qu'un groupe de travail devrait être constitué pour examiner cette question en 2009, 2010 et 2011.

220. Le Comité s'est félicité de ce que le Sous-Comité soit convenu d'inviter l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial à organiser un colloque sur le thème "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial", qui se tiendrait pendant les séances de l'après-midi des deux premiers jours de sa quarantième-septième session, en 2008. Il a également noté que le Sous-Comité avait pris cette décision

dans le but éventuel d'inscrire ce point comme question unique à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session, en 2009.

221. Se fondant sur les débats du Sous-Comité juridique à sa quarante-sixième session, le Comité est convenu du projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-septième session du Sous-Comité, en 2008:

Points ordinaires

1. Ouverture de la session, élection du Président et adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Informations concernant les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

Points/thèmes de discussion à part entière

7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.

Points de l'ordre du jour examinés dans le cadre de plans de travail

10. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
- 2008: Demande d'informations adressée aux États Membres concernant leur législation nationale relative aux activités spatiales gouvernementales et non gouvernementales. Présentation par les États Membres de rapports sur leur législation nationale.

Nouveaux points

11. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique.
222. Le Comité a fait sienne la décision du Sous-Comité de convoquer de nouveau, à sa quarante-septième session, le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace (A/AC.105/891, par. 139).
223. Le Comité a décidé que le Sous-Comité devrait examiner, à sa quarante-septième session, l'opportunité de proroger le mandat du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace au-delà de cette session (A/AC.105/891, par. 140).

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

224. Conformément au paragraphe 43 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale datée du 14 décembre 2006, le Comité a repris l'examen du point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle".
225. Les représentants des États-Unis, de l'Italie, du Japon, de la Thaïlande et de l'Ukraine ont fait des déclarations sur ce point.
226. Le Comité a entendu une présentation de Victor Vechtchounov (Interspoutnik) sur les services de pointe fournis par son organisation en matière de communications par satellite.
227. La publication *Spinoff 2006*, présentée par la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis d'Amérique (NASA), a été mise à la disposition du Comité.
228. Le Comité a noté que l'AIA et l'Agence spatiale ukrainienne, avec le Bureau national d'étude Ioujnoïé, l'entreprise d'État "Association de production de l'usine de construction mécanique Ioujny" et le Centre national d'enseignement des sciences aérospatiales pour les jeunes, ont organisé une conférence à Dnipropetrovsk (Ukraine), du 18 au 20 avril 2007, consacrée aux technologies spatiales de pointe pour la prospérité de l'humanité à l'occasion du cinquantenaire de l'ère spatiale. Plus de 300 participants du monde entier avaient examiné, entre autres, la contribution que les technologies spatiales pouvaient apporter à la résolution des défis auxquels est confrontée l'humanité. Le Comité a aussi pris note de l'intention des organisateurs de tenir une deuxième conférence similaire en 2009.
229. Le Comité a estimé qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles faisaient progresser les économies grâce à la production de technologies novatrices et contribuaient à améliorer la qualité de vie des populations humaines.
230. Le Comité est également convenu que ces applications étaient un puissant moteur de l'innovation technologique et de la croissance dans le secteur industriel et

dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et humanitaires bénéfiques.

231. Le point de vue a été exprimé que la technologie spatiale et ses retombées bénéfiques devaient être utilisées à des fins pacifiques afin d'améliorer la vie quotidienne des populations, d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies)⁸, de gérer les ressources naturelles limitées, d'aider à résoudre des problèmes environnementaux mondiaux tels que le réchauffement de la planète, de prévenir les catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets.

232. Le Comité a noté que, dans le secteur industriel, la technologie spatiale était utilisée pour créer des produits commerciaux très divers, comme ceux qui servent à l'entretien des fonds de cale ou au nettoyage et à l'endiguement des zones polluées par des produits pétroliers.

233. En matière de gestion de l'eau, le Comité a noté qu'un système avait été créé pour les astronautes vivant dans la station spatiale internationale (ISS). Ce système permettait de recycler en eau potable l'eau résiduaire provenant de la respiration, de la transpiration et d'autres sources. Le Comité a aussi noté qu'un système de purification de l'eau permettant de dessaler de l'eau de mer et d'en éliminer les virus avait été mis au point.

F. Espace et société

234. Conformément au paragraphe 44 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi l'examen, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", du thème "L'espace et l'enseignement" retenu comme thème spécial de discussion pour la période 2004-2006, suivant le plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session⁹, en 2003.

235. Le Comité a rappelé que, conformément au plan de travail, il prendrait les mesures suivantes à sa session en cours: a) élaborer des plans d'action précis et concrets pour incorporer l'espace dans l'enseignement, renforcer l'enseignement sur l'espace, développer les outils spatiaux au service de l'enseignement et faire en sorte que les services spatiaux contribuent à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès à l'éducation; et b) établir un document succinct sur le rôle de l'espace dans l'enseignement, ainsi que sur les liens entre l'espace et l'enseignement, en vue de sa transmission à la Conférence générale de l'UNESCO.

236. Les représentants du Canada, du Chili, de la Chine, de la Colombie, de l'Équateur, des États-Unis, de la France, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, de la République de Corée et de la République tchèque ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. L'observateur de la Bolivie a également fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'UIT et de l'UNESCO.

⁸ Voir A/56/326, annexe, et A/58/323, annexe.

⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20* (A/58/20), par. 239; et *ibid.*, *soixante et unième session, Supplément n° 20* (A/61/20 et Corr.1), par. 245 et 260.

237. Le Comité a entendu les présentations ci-après:

- a) “Un nouveau paradigme dans l’enseignement de la géographie: *L’Atlas scolaire de l’ESA – La géographie depuis l’espace*” par L. Beckel (Autriche);
- b) “L’éducation spatiale sans frontières”, par M. Kukla (CCGS);
- c) “L’utilisation de systèmes spatiaux pour l’enseignement en Inde”, par D. Radhakrishnan (Inde);
- d) “Renforcer la mise en valeur des ressources humaines par l’éducation spatiale: tentatives du Centre d’éducation spatiale de l’Agence japonaise d’exploration aérospatiale” (JAXA), par T. Chiku (Japon/JAXA);
- e) “Atlas d’images spatiales du Royaume d’Arabie saoudite – un nouveau moyen d’éducation pour le développement durable”, par A. AL AlSheikh (Arabie saoudite);
- f) “La société civile et l’espace”, par P. Lillie (pour le compte de l’ESPI);
- g) “L’espace au XXI^e siècle: un défi pour la gouvernance internationale”, par J. M. Logsdon (États-Unis).

238. Le Comité a noté que le Programme d’éducation spatiale de l’UNESCO visait à donner une plus grande place aux sujets et disciplines concernant l’espace dans les écoles et les universités, en particulier dans les pays en développement, et à sensibiliser le grand public aux bienfaits des techniques spatiales pour le développement social, économique et culturel. Il a noté que l’UNESCO était l’institution chef de file des Nations Unies pour la Décennie des Nations Unies pour l’éducation en vue du développement durable (2005-2014).

239. Le Comité a noté qu’un certain nombre d’initiatives et d’activités éducatives nationales visaient à utiliser des contenus, des matériels et des applications spécifiques des activités spatiales pour former des étudiants et des enseignants et sensibiliser le grand public à des questions liées à l’espace. Il s’agissait notamment des initiatives et activités du programme Angkasawan et des programmes de sensibilisation à l’espace de la Malaisie; du Centre national d’études spatiales (CNES) de la France; du Centre national de formation spatiale de l’Agence japonaise d’exploration aérospatiale; de NASRDA et du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales, qui sont tous deux des organismes nigériens; du programme Educator Astronaut, du programme Explorer Schools et de l’initiative Explorer Institutes de la NASA, ainsi que des programmes d’enseignement mis en œuvre par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis; et de l’Institut coréen de recherche aérospatiale (KARI).

240. Le Comité a pris note des opportunités offertes par certaines universités nationales, notamment des possibilités de formation pratique pour les étudiants des universités et les diplômés en science et génie spatial. À cet égard, le Comité a pris note des activités entreprises par l’intermédiaire de l’International Space Education Board (ISEB), une initiative commune de l’Agence spatiale canadienne, de l’Agence spatiale européenne, de l’Agence japonaise d’exploration aérospatiale et de la NASA qui a été lancée en 2005, ainsi que par le University Space Engineering Consortium (UNISEC).

241. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives nationales de téléenseignement fournissaient aux éducateurs et aux étudiants à tous les niveaux, y compris dans les régions reculées, un enseignement de grande qualité grâce aux ressources didactiques, à la formation professionnelle, à la formation des enseignants et à l'éducation des adultes les plus récentes.

242. Le Comité a pris note des activités déployées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales en vue du développement durable, notamment des réalisations du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise (ARCSSTE-E), du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) et du Secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques.

243. Le Comité a noté avec satisfaction que les agences spatiales et les organisations internationales, dans le monde entier, mettaient en place un grand nombre d'activités de formation et d'information ainsi que de programmes pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de sensibiliser aux bienfaits des sciences et des techniques spatiales et d'encourager les enfants à envisager des carrières dans les domaines des mathématiques et des sciences.

244. Le Comité a noté le rôle joué par la Station spatiale internationale en matière de sensibilisation et d'échange avec les établissements d'enseignement dans le monde entier.

245. Il a noté que la Semaine mondiale de l'espace, célébrée du 4 au 10 octobre chaque année, en application de la résolution 54/68 de l'Assemblée en date du 6 décembre 1999, contribuait au développement de l'enseignement des sciences spatiales et aidait à sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux questions spatiales. Il a noté que plus de 50 pays y avaient participé en 2006 et que le thème des activités avait été "Sauver des vies grâce à l'espace".

246. Du point de vue du Comité, le partage des connaissances et des réalisations scientifiques et techniques concernant les activités spatiales serait bénéfique pour les générations futures.

247. Le point de vue a été exprimé que l'analphabétisme et le manque de formation continuaient d'être des problèmes majeurs dans les pays en développement et que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait privilégier l'enseignement et la formation pour aider ces pays à renforcer leurs capacités, et favoriser la coopération internationale.

248. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait inciter les États à améliorer la diffusion des matériels pédagogiques relatifs à l'espace afin de sensibiliser davantage le public à l'importance des techniques spatiales aux fins du développement durable.

249. Le Comité a noté avec intérêt la proposition selon laquelle il pourrait aborder, dans le cadre de son plan de travail, des questions spécifiques relatives au thème de l'espace et de l'enseignement à ses sessions futures, soit en tant que thèmes spéciaux à examiner au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", soit dans le cadre de ses colloques, et que, pour réaliser l'objectif de son plan de travail pour 2006 consistant à élaborer des plans d'action spécifiques et concrets pour incorporer l'espace dans l'enseignement, il pourrait envisager de rassembler

des informations sur les activités et les initiatives des États Membres et des organismes internationaux couronnées de succès dans le domaine de l'amélioration de l'enseignement des sciences spatiales, qui seraient ensuite publiées soit en ligne soit sous forme de brochure.

250. Le Comité a également noté qu'il lui était demandé d'appuyer la proposition de proclamer 2009 Année internationale de l'astronomie, que l'Assemblée générale devait examiner à sa soixante-deuxième session et qu'il était proposé d'examiner, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", le thème intitulé "Astronomie pour 2008-2009".

251. Le Comité a demandé au Bureau des affaires spatiales de préparer une présentation sur son programme de formation et de renforcement des capacités, qui serait montrée au Comité à sa cinquante et unième session, en 2008.

252. Le Comité a noté avec satisfaction que M. Lothar Beckel (Autriche) avait fourni à chaque délégation un exemplaire de l'*Atlas scolaire* de l'ESA.

253. Le Comité est convenu qu'étant donné l'importance du thème "L'espace et l'enseignement", il en poursuivrait l'examen à sa cinquante et unième session, en 2008.

G. L'espace et l'eau

254. Conformément au paragraphe 45 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Comité a continué l'examen du point de son ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

255. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Canada, du Chili, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point.

256. Le Comité a entendu les présentations techniques suivantes au titre de ce point:

a) "L'expérience de l'Organisme général de télédétection", par Osama Ammar et Marwan Koudmari (République arabe syrienne);

b) "L'amélioration de la prévision des inondations grâce à une application du système mondial de navigation par satellite", par Holger Sdunnus (Allemagne).

257. Le Comité s'est félicité de l'examen du point et est convenu qu'il venait à un moment opportun étant donné les nombreuses découvertes et perspectives de progrès futurs dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau. Il est convenu que le défi actuel, dans ce domaine, était de faire en sorte que le corpus de données scientifiques utiles, qui sont de plus en plus nombreuses, soit rendu facilement accessible et transformé en informations pratiques, qui puissent être utilisées par les décideurs et responsables des politiques. Dans ce contexte, il a noté avec satisfaction que le colloque sur l'espace et l'eau, organisé par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec l'Académie européenne des sciences et des arts, tenu pendant sa cinquantième session, avait examiné le rôle des applications spatiales pour résoudre les problèmes mondiaux de gestion des ressources en eau, ainsi que les stratégies et les méthodes les plus susceptibles d'élargir durablement l'accès à l'eau potable et salubre, en vue de faire

connaître aux décideurs les outils spatiaux pouvant contribuer à une utilisation durable de l'eau.

258. Le Comité a noté que les pénuries d'eau et les inondations graves étaient des obstacles majeurs au développement social et économique des pays en développement et qu'elles étaient une préoccupation cruciale dans divers pays, car elles provoquaient des destructions matérielles et des décès. Il a convenu que l'approvisionnement durable en l'eau potable avait toujours été un besoin fondamental de l'humanité et restait encore un défi quotidien. Il a également noté que les problèmes liés à l'eau pouvaient entraîner des tensions sociales, économiques et politiques et qu'il n'était pas possible d'envisager globalement le développement économique, social ou environnemental sans examiner la question des ressources en eau.

259. Le Comité a pris note d'un certain nombre de projets nationaux et internationaux relatifs à la gestion des ressources en eau qui visaient, entre autres, à cartographier les terres en friche, surveiller les eaux de surface, les eaux souterraines, les bassins versants et la qualité de l'eau, estimer la production agricole, développer l'aquaculture dans les zones côtières, gérer les catastrophes liées à l'eau et évaluer l'impact du réchauffement mondial sur les ressources en eau. À cet égard, le Comité a noté avec satisfaction que les États membres coopéraient plus étroitement en vue de l'utilisation de données de source spatiale pour la gestion des ressources en eau, dans le cadre notamment de projets internationaux tels que le Système d'alerte rapide aux risques de famine, Aqua Mission, la mission de mesure des précipitations mondiales, les satellites d'observation de la Terre, le projet "Sentinel-Asia", la Terrestrial Initiative of Global Environmental Research (TIGER) de l'ESA et la mission de mesure des pluies tropicales.

260. Le Comité a noté que les applications des techniques spatiales pouvaient beaucoup contribuer à une gestion économique des ressources en eau, ainsi qu'à la prévision et à l'atténuation des situations d'urgence liées à l'eau. Il a également noté qu'il était difficile de comprendre pleinement le cycle total de l'eau uniquement par des réseaux d'observation *in situ*, qui n'existaient pas dans certains pays et se détérioraient dans d'autres, et qu'il était extrêmement coûteux de développer. Dans ce contexte, du point de vue du Comité, les satellites offraient un autre moyen d'observer la Terre et étaient par conséquent essentiels pour recueillir des informations sur les ressources en eau dans des lieux isolés.

261. Le Comité a noté avec satisfaction que l'observation des océans depuis l'espace permettait d'obtenir des informations utiles pour les prévisions climatiques saisonnières et, en ce qui concerne les phénomènes El Niño et La Niña, pour la prévision de situations hydrologiques extrêmes telles que les inondations, les sécheresses ou les très gros orages. Le Comité a également noté que les observations depuis l'espace avaient été utilisées pour intervenir rapidement lorsque des inondations catastrophiques s'étaient produites en Thaïlande en mai 2006 et en Indonésie en février 2007.

262. Le Comité a noté que l'examen du point sur l'espace et l'eau favorisait le renforcement des capacités pour l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des ressources en eau et qu'un certain nombre d'activités de recherche et de renforcement des capacités étaient menées dans ce domaine par diverses entités nationales et internationales. À cet égard, il a noté avec satisfaction que l'Atelier

ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'utilisation de la technologie spatiale pour la gestion des ressources en eau s'était tenu à Valence (Espagne) les 29 et 30 septembre 2006.

263. Le Comité a noté avec satisfaction que le Prince héritier d'Arabie saoudite avait annoncé le troisième prix international du Prince Sultan Bin Abdulaziz visant à récompenser les réalisations spéciales et les innovations scientifiques dans le domaine de la gestion des ressources en eau pour la période 2006-2008. Il a pris note de l'invitation faite par le Gouvernement saoudien de désigner des projets innovants dans le domaine de la gestion des ressources en eau dans l'optique de ce troisième prix.

264. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante et unième session en 2008.

H. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

265. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Comité à sa quarante-neuvième session, et que l'Assemblée générale a approuvé au paragraphe 48 de sa résolution 61/111, le Comité a examiné ce point dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel. Selon ce plan de travail, il devait entendre, à sa cinquantième session, des présentations d'États membres et d'observateurs, d'organisations régionales et internationales, ainsi que de groupes informels de coordination comme les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur leurs activités respectives concernant l'utilisation d'informations géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

266. Le Comité a noté également qu'il était convenu à sa quarante-neuvième session qu'en 2007 il recenserait et évaluerait les interfaces entre les instances internationales existantes au sein desquelles les pays menaient des discussions sur la mise en place d'infrastructures de données géospatiales de source spatiale, afin d'éviter le chevauchement des efforts de coopération internationale. Sur la base de cette évaluation, le Comité prendrait alors une décision sur les étapes suivantes du plan de travail, y compris la définition plus précise de la portée du point de l'ordre du jour sur les données géospatiales de source spatiale.

267. Les représentants du Brésil, du Canada, du Chili, des États-Unis, de la Grèce, du Japon, du Nigéria et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Des déclarations ont également été faites par la représentante de l'UNESCO, en sa qualité de Présidente de la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales, et par le représentant du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). Le représentant du secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre a également fait une déclaration.

268. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a entendu un exposé intitulé "L'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable", présenté par K. Radhakrishnan (Inde).

269. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives nationales, régionales et mondiales, notamment les activités menées dans le cadre du Groupe de travail sur l'observation de la Terre, portaient sur des questions relatives à l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable.

270. Le Comité a pris note du rapport de la Présidente de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales concernant le débat informel public d'une demi-journée tenu par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales le 19 janvier 2007. Le débat informel public avait eu pour thème "L'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable au sein du système des Nations Unies", comme en avaient convenu les coordonnateurs de la Réunion interorganisations compte tenu du nouveau point de l'ordre du jour du Comité relatif à l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

271. Le Comité a noté que les représentants de 13 organismes des Nations Unies et de 29 États membres, parmi lesquels son propre Président, avaient échangé des vues sur l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable au sein du système des Nations Unies. Des exposés avaient été faits par des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Bureau des affaires spatiales, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des exposés avaient également été faits sur le Comité international sur les GNSS par un représentant dudit Comité et sur le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER) par des représentants du Bureau des affaires spatiales et de l'Agence aérospatiale allemande (DLR). Ces deux initiatives étaient liées aux activités présentant un intérêt pour l'utilisation de données géospatiales de source spatiale. Les exposés faits lors du débat informel public sont disponibles sur le site Web consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

272. Le Comité a noté qu'il était prévu de mettre en place une infrastructure de données géospatiales propre à l'Organisation des Nations Unies (ONU). On trouvera un recueil relatif à l'IDG et une stratégie de mise en œuvre correspondante à l'adresse suivante: <http://www.ungiwg.org/unsdi.htm>.

273. Le Comité a noté avec satisfaction que le débat informel public avait donné un excellent aperçu de la mesure dans laquelle on utilisait déjà les données géospatiales de source spatiale dans un grand nombre d'organismes du système des Nations Unies, et avait démontré l'énorme potentiel de ces données, qui présentaient un intérêt pour un large éventail d'activités du système des Nations Unies.

274. Le Comité a pris note des activités du Groupe de travail sur les systèmes et les services d'information du CEOS et de son action visant à renforcer la collaboration internationale ainsi qu'à promouvoir les technologies permettant la recherche et

l'accès aux données et services requis pour aider les scientifiques, les fournisseurs d'applications et les décideurs.

275. Le Comité a noté les bienfaits importants, pour la société, de l'utilisation de données géospatiales de source spatiale fiables et d'actualité, pour le développement durable, dans des domaines tels que l'agriculture, l'évaluation de la déforestation, la gestion des catastrophes, la lutte contre la sécheresse et la gestion des sols.

276. Le point de vue a été exprimé qu'il existait un "décalage" en termes de connaissances en ce qui concerne l'extraction d'informations à partir d'images. Face à la capacité de construction de satellites perfectionnés d'observation de la Terre, les moyens d'extraction d'informations utiles à partir de ces sources de données se révélaient insuffisants. En conséquence, les données spatiales n'étaient pas exploitées au maximum.

277. Le point de vue a été exprimé que les politiques d'accès libre aux données et de sensibilisation à l'échelle mondiale relevaient des compétences du Comité et pourraient contribuer à remédier à ce décalage. Des politiques mondiales d'accès libre aux données pourraient être mises en œuvre par le biais d'un groupement mondial de satellites d'imagerie terrestre, qui donnerait gratuitement accès, à tous les pays, aux données d'une constellation de satellites.

278. Le point de vue a été exprimé qu'il existait des programmes de satellites dont les politiques en matière de données pourraient servir d'exemples pour un tel groupement, mais qu'un forum mondial tel que le Comité était nécessaire, au sein duquel ce genre de questions pourraient être examinées dans des conditions équitables. Le Comité ne devrait pas uniquement s'occuper de politiques en matière de données, mais aussi du renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation de données géospatiales de source spatiale.

279. Le point de vue a été exprimé que des logiciels ouverts permettant de répondre aux besoins en information des pays en développement étaient essentiels pour combler le fossé numérique. De tels logiciels, associés à des politiques d'accès libre aux données, encourageraient l'utilisation de données géospatiales pour le développement durable.

280. Le point de vue a été exprimé que, pour éviter des chevauchements d'activités, le Comité, dans le cadre de son mandat, devrait tenir compte des activités menées par d'autres organisations ainsi que des activités en cours dans le domaine de la coopération internationale concernant l'utilisation des données géospatiales. Le Comité avait pris note de nombreux exemples d'initiatives en cours en matière de coopération bilatérale, régionale et internationale, dont beaucoup avaient été fructueuses et favorisaient l'utilisation accrue de données géospatiales. Du point de vue de cette délégation, le Comité devrait tenir compte de l'équilibre à opérer entre les engagements à fournir un accès libre aux données et la politique étrangère, la souveraineté nationale et les intérêts nationaux en matière de sécurité.

281. Le Comité a noté qu'à sa cinquante et unième session, conformément au plan de travail pluriannuel dont il avait convenu à sa quarante-neuvième session, il inviterait des experts à faire des présentations sur les expériences de mise en place d'infrastructures nationales appropriées pour la collecte, le traitement et l'application de données géospatiales de source spatiale, y compris la formation des ressources humaines, l'infrastructure technique et les besoins financiers, ainsi que

les arrangements institutionnels. Le Comité a aussi rappelé l'accord auquel il est parvenu à sa quarante-neuvième session, selon lequel le plan de travail pouvait être révisé si nécessaire pour 2009 à la cinquante-deuxième session du Comité.

I. Questions diverses

282. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Algérie, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Nigéria, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Venezuela (République bolivarienne du). Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres. Les observateurs de la Bolivie et de la Suisse, ainsi que les observateurs de l'OACT et de la SWF, ont aussi fait des déclarations.

1. Rapport du Bureau des services de contrôle interne

283. Le Comité a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'inspection de la gestion des programmes et des pratiques administratives au sein du Bureau des affaires spatiales (A/AC.105/2007/CRP.3).

284. Le Comité a noté que c'était la première fois qu'une inspection était effectuée au Bureau des affaires spatiales et qu'il en était ressorti que le Bureau était bien géré, cohérent, productif et plus performant qu'un programme moyen du Secrétariat de l'ONU. Il a également noté que le rapport du Bureau des services de contrôle interne contenait 11 recommandations visant à améliorer encore l'efficacité du Bureau des affaires spatiales.

285. Le Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales et son personnel pour cette excellente évaluation.

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009

286. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/111, avait approuvé la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009, et avait convenu que le Comité et ses Sous-Comités devraient élire leur bureau à leurs sessions respectives en 2008.

287. Le Comité a noté que Ciro Arévalo Yepes (Colombie), Suwit Vibulsresth (Thaïlande) et Filipe Duarte Santos (Portugal) seraient élus respectivement Président, Premier Vice-Président et Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et que Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie) serait élu Président du Sous-Comité scientifique et technique et Vladimír Kopal (République tchèque) Président du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009.

3. Rôle et activités futurs du Comité

288. Le Comité a rappelé que, à sa quarante-huitième session, en 2005, le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003, Karl Doetsch

(Canada) avait fait une présentation spéciale intitulée “Observations sur les activités du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique”. Le Comité a également rappelé qu’à la même session, et en se fondant sur cette présentation, le Président du Comité pour la période 2004-2005, Adigun Ade Abiodun (Nigéria), avait établi un document officiel intitulé “Planifier les rôles et activités futurs du Comité”, pour examen par le Comité. Le Comité a également rappelé qu’un document de travail intitulé “Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique” avait été établi à sa demande par le Secrétariat (A/AC.105/L.265), qui avait résumé la présentation, le document officiel et le débat qui avait eu lieu au Comité sur cette question à sa quarante-huitième session, et avait fourni au Comité des éléments de fond à examiner.

289. Le Comité a rappelé qu’au paragraphe 47 de la résolution 61/111 de l’Assemblée générale, l’Assemblée avait noté avec satisfaction que le Comité avait décidé d’étudier, à sa cinquantième session, au titre du point de son ordre du jour intitulé “Questions diverses”, la question de son rôle et de ses activités futurs et noté que le Président du Comité pour la période 2006-2007, Gérard Brachet (France), mènerait éventuellement des consultations intersessions ouvertes à toutes les parties intéressées, afin de présenter au Comité une liste d’éléments qui pourraient être pris en considération à sa session suivante.

290. Le Comité était donc saisi d’un document de travail soumis par le Président du Comité, intitulé “Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique” (A/AC.105/L.268). Le Président du Comité en a présenté les principaux éléments à la 576^e séance, tenue le 13 juin.

291. Le Comité a estimé que le document de travail était une bonne base pour l’examen d’un sujet d’une grande importance pour ses travaux futurs et a remercié le Président d’avoir traité la question des travaux du Comité dans une optique très large.

292. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu’en examinant le rôle et les activités futurs du Comité, il importait de garantir la position du Comité en tant que forum important de la communauté internationale, en particulier son rôle d’enceinte mondiale pour l’examen du rôle de la technologie spatiale et de ses applications au bénéfice des pays en développement.

293. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu’il serait particulièrement important que les avantages de l’utilisation de la technologie spatiale et de ses applications soient mieux exploités dans le cadre de la réalisation des objectifs internationaux de développement. Du point de vue de ces délégations, il fallait examiner de plus près les liens entre le travail du Comité et celui des organismes des Nations Unies chargés d’appliquer les plans d’action des conférences et sommets mondiaux, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le Comité devrait fournir au PNUD des éléments, à inclure dans son rapport sur le développement, en ce qui concerne le rôle que jouent les outils spatiaux pour relever les défis du développement humain.

294. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu’il fallait trouver un équilibre entre le rôle futur du Sous-Comité scientifique et technique et celui du Sous-Comité juridique. Du point de vue de ces délégations, un certain nombre

d'initiatives présentées dans le document de travail bénéficieraient d'une participation active du Sous-Comité juridique.

295. Le Comité est convenu que le Directeur du secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre devrait être invité à rendre régulièrement compte, au Sous-Comité scientifique et technique, des progrès accomplis dans l'application du plan décennal de mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre et que le Président du Comité international sur les GNSS devrait être invité à faire régulièrement rapport, au Sous-Comité scientifique et technique, sur les activités du Comité international.

296. Le point de vue a été exprimé qu'en ce qui concerne la proposition d'inviter le Président du Comité international à faire rapport au Sous-Comité scientifique et technique sur les prestations de services mondiaux de navigation par satellite, le Sous-Comité juridique devrait également être informé.

297. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il ne convenait pas que le Sous-Comité juridique examine les travaux du Comité international car le mandat de ce dernier ne couvrait pas les questions juridiques.

298. Le point de vue a été exprimé que l'éventuel groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique sur le concept de code de la route pour les opérations spatiales à venir devrait également établir des liens de coopération avec le Sous-Comité juridique.

299. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait ajouter à l'ordre du jour du Comité un nouveau point concernant l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies. Cette délégation a noté que ce point pourrait être examiné une fois par an ou une fois tous les deux ans en vue de mieux comprendre la manière dont les programmes et les organismes spécialisés des Nations Unies tirent parti des techniques spatiales pour s'acquitter de leurs mandats respectifs.

300. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que, puisque l'Accord sur la Lune envisageait déjà la possibilité de faire de certaines régions de la Lune et autres corps célestes des réserves scientifiques internationales, pour lesquelles des arrangements spéciaux de protection pourraient être conclus, et que les aspects juridiques du transport de passagers dans l'espace devaient être analysés en profondeur, il était souhaitable que le Sous-Comité juridique examine la question et que les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine juridique soient invitées à contribuer à ces efforts.

301. Le point de vue a été exprimé que la question de la protection/conservation de certaines régions désignées de la Lune et autres corps célestes devait inclure, en particulier, l'impact de la présence d'êtres humains sur la Lune.

302. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le débat de haut niveau sur les activités d'exploration, qui s'était tenu durant la session, avait fourni au sujet de la collaboration en matière d'exploration des enseignements intéressants tout aussi bien les pays ayant des activités spatiales que les autres qui pourraient contribuer à l'examen du rôle et des activités futurs du Comité.

303. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il était important de tenir compte en particulier des besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités et de formation. Les considérations relatives au rôle et

aux activités futures du Comité profiteraient donc des travaux menés au titre des points actuellement inscrits à l'ordre du jour du Comité, par exemple le point intitulé "Espace et société".

304. Le point de vue a été exprimé que, parmi les futures activités du Comité, l'ensemble de règles de sûreté relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace revêtait une importance particulière. Cette délégation a souligné que l'utilisation de ce type d'énergie n'était pas acceptable dans les programmes spatiaux en orbite terrestre basse.

305. Le Comité a convenu que certaines des questions abordées dans le document de travail, notamment la question de la viabilité à long terme des activités spatiales, la protection/préservation de régions désignées de la Lune et des autres corps célestes, et les questions relatives au développement du transport de passagers dans l'espace, auraient à gagner à une analyse plus approfondie de la part des organisations internationales concernées. Il a convenu que ces dernières devaient être identifiées et invitées à faire rapport au Comité, selon des critères qui restaient à déterminer.

306. Le Comité est convenu qu'à sa cinquante et unième session, en 2008, et en marge de la quarante-cinquième session de son Sous-Comité scientifique et technique et de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique, l'examen du rôle et des activités futures du Comité devrait se poursuivre.

4. Composition du Comité

307. Le Comité a pris note des candidatures de la Bolivie et de la Suisse qui souhaitaient devenir membres du Comité (A/AC.105/2007/CRP.12 et A/AC.105/2007/CRP.7).

308. Il a convenu de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, lors de sa soixante-deuxième session, en 2007, l'admission de la Bolivie et de la Suisse au Comité.

5. Statut d'observateur

309. Le Comité a noté que deux organisations intergouvernementales, l'OACT et l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (Observatoire austral européen), ainsi qu'une organisation non gouvernementale, la Secure World Foundation (SWF), avaient sollicité le statut d'observateur auprès du Comité et que la correspondance pertinente et les statuts de ces organisations avaient été communiqués aux États membres à la session en cours (A/AC.105/2007/CRP.9, A/AC.105/2007/CRP.8 et A/AC.105/2007/CRP.10).

310. Le Comité a décidé de recommander que soit octroyé à l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT) le statut d'observateur permanent.

311. Bien qu'il ait pris note de l'intérêt de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral pour ses travaux, le Comité a décidé de ne pas recommander de lui accorder le statut d'observateur permanent, l'Organisation européenne n'ayant pas été présente à la cinquantième session du Comité pour répondre aux questions de ses membres. Le Secrétariat a été prié

d'informer l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral de la décision du Comité.

312. Le Comité est convenu qu'une décision finale concernant la demande de statut d'observateur permanent de la SWF devrait être repoussée à la cinquante et unième session, en 2008. La SWF a été invitée à présenter une nouvelle fois sa demande et à participer en qualité d'observateur à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, à la quarante-septième session du Sous-Comité juridique et à la cinquante et unième session du Comité. Il a prié le Secrétariat d'informer la SWF de sa décision.

313. Le point de vue a été exprimé que la SWF était encore une organisation relativement récente et que le Comité devrait prendre le temps de mieux connaître les activités de cette organisation avant de prendre une décision quant à sa demande de statut d'observateur permanent.

314. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il fallait appliquer de manière égale les lignes directrices établies par le Comité à sa trente-troisième session, en 1990, pour octroyer le statut d'observateur permanent. Du point de vue de ces délégations, les organisations du secteur privé pouvaient offrir de nouveaux moyens de coopération, en particulier avec les pays en développement.

315. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les lignes directrices applicables pour octroyer le statut d'observateur permanent adoptées par le Comité devraient être suivies et strictement respectées.

316. Le point de vue a été exprimé que les règles applicables à l'octroi du statut d'observateur devaient être révisées pour tenir compte du fait que le cadre dans lequel se déroulaient les activités spatiales avait considérablement changé depuis la trente-troisième session du Comité.

6. Colloque

317. Comme convenu pendant la quarante-neuvième session du Comité, un colloque intitulé "L'espace et l'eau" s'est tenu le 11 juin 2007. Le colloque a permis de présenter le rôle des applications spatiales dans la solution des problèmes mondiaux de gestion des ressources en eau et de discuter des stratégies et outils permettant d'élargir l'accès à un approvisionnement durable en eau potable et salubre. Les participants ont également discuté de la manière dont les outils spatiaux et les solutions spatiales pouvaient aider les décideurs à mettre en place un moyen d'utiliser durablement les ressources en eau pour démontrer les possibilités offertes en matière de surveillance et de gestion des ressources en eau grâce aux technologies spatiales et à la coopération internationale. Le colloque était présidé par L. Beckel (Autriche).

318. Les exposés suivants ont été faits pendant le colloque: "Les données spatiales et la gestion des ressources en eau relevant de plusieurs États", par W. Lichem (Autriche); "L'espace et l'eau pour la vie" par Y. Berenguer (UNESCO); "Le rôle des systèmes spatiaux dans la gestion des ressources en eau", par K. Radhakrishnan (ISRO); "Les progrès des observations systémiques des eaux de surface et de l'environnement marin en Afrique", par A. Belward (Commission européenne); et "L'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau vue sous l'angle latino-américain", par C. Arévalo Yepes (Colombie). Ces exposés sont

disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unoosa.org/oosa/COPUOS/2007/symposium.html>.

319. Le Comité a constaté avec satisfaction que le colloque avait permis aux membres du Comité de mieux comprendre les possibilités techniques offertes par la technologie spatiale en matière de gestion des ressources en eau, en présentant des exemples de succès nationaux et internationaux en termes de coopération dans le domaine de l'utilisation de la technologie spatiale pour gérer les ressources en eau de manière durable.

7. Débat de haut niveau sur l'exploration spatiale

320. Comme convenu à la quarante-neuvième session du Comité, et conformément au paragraphe 49 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, un débat de haut niveau sur l'exploration spatiale s'est tenu le 12 juin 2007. Il a donné aux membres du Comité l'occasion d'examiner les motivations et différents aspects des activités d'exploration de l'espace, qu'elles soient en cours ou prévues, et le rôle que pourrait jouer le système des Nations Unies en tant qu'enceinte permettant aux pays poursuivant ou utilisant des programmes spatiaux de réfléchir aux questions ayant trait à l'exploration spatiale.

321. Des présentations ont été faites par J. B. Higgins (NASA, États-Unis), A. A. Abiodun (au nom de l'Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial du Nigéria), C. de Cooker (ESA), Chang-Woo Kim (Ministère de la science et de la technologie, République de Corée), V. Mironov (Keldysh Research Center, Fédération de Russie), Y. V. Sobakinskikh (Centre for Operation of Space Ground-Based Infrastructure (TsENKI), Fédération de Russie), M. Othman (Agence spatiale malaisienne), B. N. Suresh (Organisation indienne de recherche spatiale) et Zhang Wei (Agence spatiale chinoise). Les présentations peuvent être consultées sur le site <http://www.unoosa.org/oosa/COPUOS/2007/panel.html>.

322. Le Comité a aussi pris note du document intitulé "The Global Exploration Strategy – Framework for Coordination", qui avait été élaboré par 14 agences spatiales et distribué au Comité sous la cote A/AC.105/2007/CRP.6.

323. Le Comité a noté avec satisfaction que le débat de haut niveau avait donné un aperçu des initiatives d'exploration spatiale en cours à l'échelle nationale ou mondiale, ce qui serait utile pour débattre du rôle et des activités futurs du Comité. Une question qui se posait en particulier concernait un lien possible entre le Comité et la stratégie d'exploration mondiale.

8. Exposition: "Cinquante ans de réalisations spatiales"

324. Le Comité a noté avec satisfaction que plus de 30 États Membres, organismes des Nations Unies et organisations internationales avaient contribué à l'exposition multinationale consacrée à "Cinquante ans de réalisations spatiales", qui se tenait dans la rotonde du Centre international de Vienne, du 6 au 29 juin 2007. Parmi les exposants figuraient l'Algérie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Autriche, le Canada, la Chine, l'Espagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Liban, la Malaisie, le Maroc, la Namibie, le Royaume-Uni, la Thaïlande, l'Année héliophysique internationale (2007), le Bureau des affaires spatiales, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR), l'ESA, la FIA,

le HCR, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, le Service géologique des États-Unis, la SIPT et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Une autre exposition, consacrée à la météorologie spatiale, qui faisait partie de l'initiative SWEETS (la météorologie spatiale et l'Europe – un instrument éducationnel avec le Soleil), s'est en outre tenue dans un bus multimédia stationné sur le parvis du Centre international de Vienne.

J. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

325. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses Sous-Comités en 2008:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	11-22 février 2008	Vienne
Sous-Comité juridique	31 mars-11 avril 2008	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	11-20 juin 2008	Vienne

Annexe

Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A. Historique

Depuis que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a publié son *Rapport technique sur les débris spatiaux* en 1999^a, on s'accorde à penser que la situation actuelle en matière de débris présente un risque pour les engins spatiaux en orbite autour de la Terre. Aux fins du présent document, on entend par "débris spatiaux" tous les objets, y compris les fragments ou éléments d'objets, produits par l'homme qui sont en orbite autour de la Terre ou qui rentrent dans l'atmosphère et qui ne sont pas opérationnels. Le nombre de débris continuant d'augmenter, les probabilités de collisions susceptibles de provoquer des dommages croîtront elles aussi. En outre, il existe également un risque de dégâts au sol au cas où des débris résisteraient à la rentrée dans l'atmosphère terrestre. Il semble donc prudent et nécessaire de mettre rapidement en œuvre des mesures adaptées de réduction des débris afin de préserver l'environnement spatial pour les générations futures.

Jusqu'à présent, les principales sources de débris spatiaux en orbite terrestre ont été a) les désintégrations accidentelles et intentionnelles qui produisent des débris à longue durée de vie et b) les débris produits intentionnellement lors de l'exploitation d'étages orbitaux de lanceurs et d'engins spatiaux. On s'attend à ce qu'à l'avenir, les fragments issus de collisions constituent une source importante de débris spatiaux.

Les mesures de réduction des débris spatiaux se répartissent en deux grandes catégories: celles qui visent à limiter la génération de débris spatiaux potentiellement dommageables à court terme et celles qui visent à limiter leur génération à plus long terme. Les premières consistent à limiter la production de débris liés aux missions et à éviter les désintégrations. Les deuxièmes touchent à des procédures de fin de vie destinées à écarter les engins spatiaux et étages orbitaux de lanceurs hors service des régions où se trouvent des engins opérationnels.

B. Principes de base

La mise en œuvre de mesures de réduction des débris spatiaux est recommandée du fait que certains de ces débris sont susceptibles d'endommager des engins spatiaux, faisant échouer des missions ou, dans le cas des engins habités, entraînant des pertes en vies humaines. S'agissant des orbites sur lesquelles ont lieu des vols habités, ces mesures sont particulièrement importantes compte tenu de considérations relatives à la sécurité de l'équipage.

^a Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.99.I.17.

Le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux a établi une série de lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux qui s'inspire des éléments fondamentaux d'un ensemble de pratiques, normes, codes et guides élaborés par différentes organisations nationales et internationales. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a bien compris l'intérêt que présenterait une série de lignes directrices qualitatives de haut niveau, bénéficiant d'une acceptation plus large au sein de la communauté spatiale mondiale. C'est pourquoi le Groupe de travail sur les débris spatiaux a été créé (par le Sous-Comité scientifique et technique du Comité) et chargé de mettre au point un ensemble de lignes directrices recommandées se fondant sur les éléments techniques et les définitions de base des lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, et compte tenu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

C. Application

Il faudrait que les États Membres et les organisations internationales prennent volontairement des mesures, au moyen de mécanismes nationaux ou de mécanismes applicables qui leur sont propres, pour faire en sorte que ces lignes directrices soient appliquées, dans la plus large mesure possible, grâce à des pratiques et procédures de réduction des débris spatiaux.

Ces lignes directrices s'appliquent à la planification des missions et à l'exploitation des engins spatiaux et étages orbitaux de conception nouvelle ainsi que, si possible, de ceux qui existent. Elles ne sont pas juridiquement contraignantes en vertu du droit international.

Il ne fait par ailleurs pas de doute que des exceptions à l'application de certaines lignes directrices ou de certains de leurs éléments puissent se justifier, par exemple, en vertu des dispositions des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

D. Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux

Il convient de prendre en compte les lignes directrices ci-après pour la planification de missions, la conception, la fabrication et l'exploitation (lancement, mission et dégagement) d'engins spatiaux et d'étages orbitaux de lanceurs.

Ligne directrice 1: Limiter les débris produits au cours des opérations normales

Les systèmes spatiaux devraient être conçus de manière à ne pas produire de débris au cours des opérations normales. Si cela n'est pas possible, il faudrait réduire au minimum les conséquences des débris produits pour l'environnement spatial.

Au cours des premières décennies de l'ère spatiale, les concepteurs des lanceurs et des engins spatiaux toléraient le rejet intentionnel en orbite terrestre de nombreux objets liés aux missions, comme des caches de capteurs et des mécanismes utilisés pour la séparation et le déploiement. Les efforts spécifiques qui

ont été faits dans le domaine de la conception après qu'on eut pris conscience de la menace que représentaient ces objets ont permis de réduire cette source de débris spatiaux.

Ligne directrice 2: Limiter les risques de désintégration au cours des phases opérationnelles

Les engins spatiaux et étages orbitaux de lanceurs devraient être conçus de manière à éviter les modes de défaillance pouvant donner lieu à des désintégrations accidentelles. En cas de détection d'une situation entraînant une telle défaillance, il faudrait planifier et mettre en œuvre des mesures de dégagement et de passivation afin d'éviter toute désintégration.

Par le passé, certaines désintégrations ont été occasionnées par des dysfonctionnements tels que la défaillance cataleptique des systèmes de propulsion et d'alimentation en énergie des systèmes spatiaux. En incorporant des scénarios de désintégration à l'analyse des modes de défaillance, il est possible de réduire la probabilité que ce type d'accident ne survienne.

Ligne directrice 3: Limiter les risques de collision accidentelle en orbite

Lors de la conception d'engins spatiaux et d'étages orbitaux de lanceurs et de la définition de leur mission, il faudrait estimer et limiter les risques de collision accidentelle avec des objets connus pendant la phase de lancement et la durée de vie orbitale du système. Si les données orbitales disponibles indiquent qu'il y a risque de collision, il conviendrait d'envisager d'ajuster l'heure du lancement ou de procéder à une manœuvre d'évitement en orbite.

Des collisions accidentelles ont déjà été signalées. De nombreuses études indiquent qu'à mesure que le nombre et la masse des débris spatiaux s'accroissent, les collisions pourraient devenir la principale source de nouveaux débris. Certains États Membres et organisations internationales ont déjà adopté des procédures visant à éviter les collisions.

Ligne directrice 4: Éviter la destruction intentionnelle et les autres activités dommageables

Compte tenu du fait qu'un risque accru de collision pourrait mettre en danger les opérations spatiales, il faudrait éviter la destruction intentionnelle de tout engin spatial ou étage orbital de lanceur en orbite et les autres activités dommageables produisant des débris à longue durée de vie.

Lorsque des destructions intentionnelles sont nécessaires, elles devraient avoir lieu à des altitudes suffisamment basses pour limiter la durée de vie en orbite des fragments produits.

Ligne directrice 5: Limiter les risques de désintégration provoquée à l'issue des missions par l'énergie stockée

Pour limiter les risques que présentent pour d'autres engins spatiaux et étages orbitaux de lanceurs les désintégrations accidentelles, toutes les réserves d'énergie à bord devraient être épuisées ou neutralisées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux opérations de la mission ou à des opérations de dégagement postérieures à la mission.

La plus grande partie, de loin, des débris spatiaux recensés ont été produits par la fragmentation d'engins spatiaux ou d'étages orbitaux de lanceurs. La majorité de ces désintégrations n'étaient pas intentionnelles mais découlaient, pour beaucoup, de l'abandon d'engins spatiaux ou d'étages orbitaux de lanceurs ayant à leur bord d'importantes réserves d'énergie. La mesure la plus efficace est la passivation des engins spatiaux et des étages orbitaux de lanceurs à l'issue de leur mission. Ce processus suppose d'extraire toutes les formes d'énergie stockées, y compris les propergols résiduels et les fluides comprimés, et de décharger les accumulateurs électriques.

Ligne directrice 6: Limiter la présence prolongée d'engins spatiaux et d'étages orbitaux de lanceurs dans la région de l'orbite terrestre basse après la fin de leur mission

Les engins spatiaux et étages orbitaux de lanceurs qui ont achevé leurs phases opérationnelles sur des orbites traversant la région de l'orbite terrestre basse devraient être désorbités de manière contrôlée. Si cela n'est pas possible, ils devraient être dégagés sur des orbites telles que leur présence prolongée dans cette région serait évitée.

Au moment de trancher concernant d'éventuelles solutions visant à désorbiter des objets en orbite terrestre basse, il conviendrait de dûment s'assurer que les débris qui parviennent à atteindre la surface de la Terre ne présentent pas de risque excessif pour les personnes ou les biens, notamment du fait d'une pollution de l'environnement par des substances dangereuses.

Ligne directrice 7: Limiter les perturbations prolongées provoquées par des engins spatiaux et des étages orbitaux de lanceurs dans la région de l'orbite géosynchrone après la fin de leur mission

Les engins spatiaux et étages orbitaux de lanceurs qui ont achevé leurs phases opérationnelles sur des orbites traversant la région de l'orbite géosynchrone devraient être mis sur des orbites telles qu'ils ne provoqueraient pas de perturbations prolongées dans cette région.

S'agissant des objets spatiaux se trouvant dans la région de l'orbite géosynchrone ou à proximité de celle-ci, les risques de collision éventuelle peuvent être réduits en mettant ces objets, après la fin de leur mission, sur une orbite plus élevée que la région de l'orbite géosynchrone, de manière à ce qu'ils ne provoquent pas de perturbations ni ne retournent dans cette région.

E. Mises à jour

Les recherches menées par les États Membres et les organisations internationales dans le domaine des débris spatiaux devraient être poursuivies dans un esprit de coopération internationale de manière à tirer le meilleur parti des opérations de réduction de ces débris. Le présent document sera revu et éventuellement révisé, selon qu'il conviendra, à la lumière des nouveaux éléments qui se feront jour.

F. Référence

La version des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux qui a servi de référence pour la publication du présent texte figure à l'annexe du document A/AC.105/C.1/L.260.

Pour des descriptions et recommandations plus détaillées concernant les mesures de réduction des débris spatiaux, les États Membres et les organisations internationales pourront consulter la version la plus récente des lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions, ainsi que d'autres documents complémentaires, sur le site Web de ce dernier (www.iadc-online.org).
